

Janvier-Mars 2017

LE VENT DES BANCELS

N°113

Prix de vente au
numéro : 6,50 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -
SUD MONT LOZERE
VENTALON EN CEVENNES

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

« Dictature » ? ...

Vous avez dit : « Dictature » ?

Brise municipale ● ● ● ● ● ●

Mutations territoriales
présentes et à venir

L'air de rien ● ● ● ● ● ●

Les hameaux disparus
de Saint Frézal

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Lo rire s'avalis, lo rire se'n va

Ah Lisez ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Karitas



**Interview de Noelle
Reynaud du Salson**

Bise-Art, Blizart

Crédit photos

p.5 :
Pauline Folcher

p.6-11 :
Eric Tamisier

p.12-14 :
Noelle Reynaud

p.15-17 :
Camille Lecat
Alain Ventura

p. 18-19, 44 :
Alain Pantel

p. 38-41 :
Christian Sido

Sommaire

p. 3 - Edito
« Dictature » ? ... Vous avez dit : « Dictature » ?

p. 4 - Brise municipale
Mutations territoriales présentes et à venir

p. 6 - Dans l'œil du cyclone
Une jeunesse aux Pauses (Partie 3)

p. 12 - Bise-Art, Blizart
Interview de Noelle Reynaud

p. 15 - L'air de rien
Les hameaux disparus de Saint Frézal

p. 18 - Aura Rossa
Lo rire s'avalis, lo rire se'n va

p. 20 - Ah Lisez
Karitas

p. 21 - Tempête de délibérations

p. 38 - En coup de vent
*Effacement de deux décharges
dans la zone coeur du parc*



Directeur de publication :
Alain Ventura

Comité de rédaction :
Christophe Blangero, Pierrette Coudert,
Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier,
Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet,
Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel
Mathieu, Marie-Claude et Christian
Mestre, Roland Mousquès, Etienne
Passebois, Josette Roux, Éric Tamisier,
Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel,
Étienne Passebois, Michel Riou, Odile
Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel
Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :
Marie Debierre / Magali Martinez

Imprimerie :
IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement :
Cette revue est distribuée gratuite-
ment aux administrés de Ventalon en
Cévennes ainsi qu'aux résidents perma-
nents de Pont de Montvert Sud Mont
Lozère à leur domicile. Pour un envoi à
une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :
6,50 euros/n°

Abonnement à l'année
(4 numéros) : 25 euros/an

Abonnement de soutien :
30 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :
« Mairie de Ventalon en Cévennes »,
et adressés à Mairie, le Géripon,
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626
Dépôt légal : à parution



« Dictature » ?... Vous avez dit : « Dictature » ?

Dans la Grèce antique Achille est un invincible guerrier, sa mère l'ayant plongé dans les eaux du Styx, ce qui a rendu invulnérables toutes les parties de son corps à l'exception du talon par lequel sa mère le tenait et par lequel il sera tué d'une flèche empoisonnée.

Qui n'a pas connu une inattendue et très désagréable panne électronique de sa voiture, de sa chaudière, d'un outil ou d'un objet du quotidien ?

Nous constatons que l'électronique s'est introduite et imposée partout autour de nous, devenant un marqueur de notre époque.

Or, est-ce utile ? Oui dans certain cas. Est-ce indispensable ? On veut nous le faire croire.

J'ai rencontré un spécialiste des programmes électroniques qui équipent les automobiles. Il m'a expliqué que sur la petite centaine de ces programmes installés dans une voiture, moins de dix étaient vraiment utiles, ceux concernant la sécurité et le rendement énergétique.

L'électronique envahit nos véhicules comme beaucoup de nos objets du quotidien.

Alors, pourquoi ? Je pense, prosaïquement, que les industriels de l'électronique se remplissent les poches et du même coup vident les nôtres !

Les conséquences pour les usagers sont visibles : la disparition des artisans et réparateurs de proximité réduits à l'impuissance, la dépendance créée par son usage et l'obsolescence programmée de certain objets.

Qui n'a jamais entendu cette phrase ? : « Réparer coûterait plus cher que d'acheter du neuf ».

Bien sûr, nous jouissons des progrès scientifiques et techniques de l'électronique et de ses objets l'utilisant pour le courrier, le commerce, l'éducation, la musique, l'outillage, l'audio-visuel etc... même les cigarettes sont devenues électroniques ! Cette consommation de masse nous donne un sentiment de puissance, presque d'invulnérabilité.

La vitesse, les connaissances, le temporel semblent maîtrisés !

Mais... mais nous sommes impuissants à maîtriser, réduire, bricoler ou réparer l'électronique qui reste le pré carré des industriels. Nous sommes assujettis à notre rôle de consommateurs vulnérables !

C'est un constat inéluctable : l'électronique est devenue notre talon d'Achille.

Il faut appeler un chat un chat et la « dictature de l'électronique » une « dictature ».

■

Roland Mousquès



Mutations territoriales présentes et à venir

Le 1er janvier 2017, a été créée notre nouvelle communauté de communes qui rassemble désormais plus de 5000 habitants sur 7 vallées !!!!

Ces vallées sont le Tarnon, la Vallée Borgne (Bassurels), la Vallée Française (et la vallée de St-Germain), le Galeizon (St-Martin de Boubaux), la Vallée Longue, le Luech (St-Maurice de Ventalon et Vialas), et le Tarn.

Le conseil communautaire rassemble 29 élus de 19 communes. Alain LOUCHE a été élu président avec 15 voix, Jean-Pierre ALLIER en ayant recueilli 14. Jean-Pierre ALLIER a ensuite été élu premier vice-président et Jean-Claude PIGACHE a été élu 2ème vice-président. 6 autres vice-président(e)s ont été élus. Il s'agit dans l'ordre de Robert BENOIT, Alain JAFFARD, Pierre PLAGNES, Ardoine CLAUZEL, Pascal MARCHÉLIDON et Michel REYDON. Félicitations à chacun et à chacune, merci pour vos engagements et bon courage pour piloter l'action intercommunale.

Nous commençons donc une nouvelle histoire commune, suite à un mariage forcé par le Préfet, suivie d'une naissance au forceps et d'une élection disputée. Dans ce contexte difficile, l'enjeu pour chacun(e) d'entre nous sera d'apprendre à nous connaître et nous apprécier pour nos compétences et engagements respectifs. Ainsi, nous pourrions atteindre une cohésion nous permettant de travailler ensemble pour

l'intérêt du territoire et de ses habitants. Je ne doute pas que nous y arriverons même si cela pourra nécessiter un peu de temps.

Ceci étant dit, quelle est la suite du menu institutionnel ?

La commune va continuer de voir ses compétences diminuer dans les prochaines années : transfert de la compétence PLU en 2017, transfert des compétences Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) en 2018, et enfin eau potable et assainissement collectif en 2020.

Dans ce contexte, les communes ne conserveront comme compétences structurantes que les écoles communales, le logement social, la voirie communale et l'action sociale. À cela s'ajoute le fait que certaines missions de service public exercées au nom de l'État sont retirées aux petites communes. Par exemple, les petites communes vont vivre courant 2017 la fin de la délivrance des cartes d'identité comme ce fut le cas pour les passeports il y a quelques années. Demain, ce sera sans doute les cartes grises, après-demain pourquoi pas l'État civil ?

Ces réformes voulues par les gouvernements et législateurs successifs vivent donc tout doucement sans faire de bruit le contenu de l'échelon communal.

Or dans notre situation nouvelle, un très faible nombre d'élus municipaux participent à la vie de la communauté de communes (souvent 1 ou 2 élus pour les petites communes et 3 ou 4 pour les plus grandes). Cela fait que les élus municipaux risquent de se trouver déconnectés de l'information, des débats et projets structurant le territoire. Les maires et éventuellement les premiers adjoints, présents aux deux assemblées, risquent d'avoir du mal à suivre la masse de réunions et pourront se voir reprocher au sein de leurs conseils d'avoir participé à des décisions « structurantes » sans tenir compte de l'échelon de proximité qu'est la commune, ou bien de ne pas avoir suffisamment participé pour défendre les projets de la commune.

Je ne pense pas qu'il sera encore humainement possible de cumuler sérieusement le mandat municipal avec le mandat intercommunal, alors même que cela était nécessaire d'une part pour que les réalités et les projets de chaque commune puissent être défendus à l'échelon intercommunal, et d'autre part pour que la communauté de communes s'appuie sur la connaissance de terrain des élus communaux et de leur administration municipale. Le binôme Communauté de communes/Communes me paraît donc menacé.

La prochaine étape devrait logiquement être l'élection au suffrage universel direct des élus intercommunaux de manière totalement indépendante de l'élection des élus communaux. Ce sera utile pour donner une pleine légitimité démocratique à cet échelon essentiel pour l'avenir des territoires, mais cela risque aussi d'être perverti par des enjeux politiques et de ne plus permettre la représentation des petites communes...

Nos communes sont donc prises en étau par la diminution de leurs compétences, l'affaiblissement à venir de la légitimité démocratique de leurs élus, sans oublier la croissance silencieuse des exigences administratives et réglementaires de l'échelon préfectoral, ni les procédures dématérialisées censées simplifier la vie, mais qui en fait sont sujettes à des bugs, et se révèlent chronophages et complexifiantes.

Face à cette évolution, comment la commune pourra-t-elle conserver à la fois efficacité de son action, proximité, légitimité démocratique des élus ? La commune nouvelle, c'est à dire la fusion de plusieurs petites communes au-delà des villages est une solution qui nous permettra de faire face. Il s'agit d'opérer un changement d'échelle permettant de garder la proximité, et de promouvoir une efficacité de l'action publique locale.

Notre fusion à Ventalon en Cévennes, tout comme celle de Pont de Montvert Sud Mont Lozère s'inscrit dans ce mouvement. À Ventalon, cette fusion a permis de gagner des ressources, de mutualiser des outils et du personnel, de se doter d'un emploi qualifié à temps plein pour le secrétariat, de renforcer le projet autour de l'école, de dynamiser l'équipe municipale nouvelle, et de porter des projets d'avenir (logements, eau potable, PLU).

Mais ce que je ne sais pas, ce que nous ne savons pas et c'est l'avenir qui nous le dira, c'est où se situera localement la bonne fourchette de population pour la commune nouvelle ? Pourrait-on rester à 250 habitants dans notre petite commune nouvelle de hameaux et de mas ? Ou bien faudra-t-il accepter de s'intégrer dans une commune nouvelle plus grande et multipolaire ?



Mais en se projetant sur des ensembles plus grands, ne risquera-t-on pas de perdre des énergies bénévoles d'élus, et de complexifier l'administration communale et son management ? Voici le dilemme auquel les élus communaux et les populations vont être confrontés, ce qui nécessitera de faire des choix dans les années à venir. Pour nous aider à choisir, nous aurons d'ici 2020 des retours d'expériences voisines sur des communes nouvelles multipolaires créées au 1er janvier 2017. Il s'agit de la commune nouvelle de Mont Lozère et Goulet (1070 habitants avec Bagnols-les-Bains, Belvezet, le Bleymard, Chasseradès, Mas-d'Orcières et Saint-Julien-du-Tournel) de Causse Gorges du Tarn (967 avec habitants Quézac, Ste-Enimie, Montbrun), de Masegros Causse Gorges (947 habitants avec Le Masegros - Saint-Georges-de-Lévêjac - Le Recoux - Les Vignes - Saint-Rome-de-Dolan).

D'ici là, il revient à notre équipe municipale de mener à bien les différents projets en cours : réhabilitation de la mairie et création d'un logement au Géripon, projets d'installation agricole, régularisation des captages et extension du service public communal de l'eau aux hameaux non desservis, PLU et construction d'un atelier-économique pour installer deux entrepreneurs en partenariat avec la Communauté de communes.

■
Camille Lecat
Maire de Ventalon en Cévennes

Georges) et Marcel Petit sont passés aux houillères de la Grand Combe. Ils y ont rencontré mon père Henri-Germain Passebois. Y est également passée la famille Teissier, Achille et Yvonne. J'ai été en relation avec leurs enfants, Jean et Andrée, frère et sœur aînés de Madame Dautry. La différence d'âge dans cette fratrie ressemblait étrangement à ce que je connais avec ma sœur Jacqueline du Viala, ma cadette de 13 ans ! Nous nous sommes rencontrés au cours Complémentaire de la Grand Combe puis à l'École Normale de Nîmes, après 1945. Il n'y avait pas dans nos communes d'employés communaux. Les hommes valides entretenaient les chemins (« journées de prestations » : sorte de corvée subsistant du temps ancien), la répartition du temps dû se faisait selon que l'on n'avait que ses bras ou que l'on pouvait utiliser un cheval ou un mulet. Détail singulier : j'ai eu comme Georges Plan, une histoire de sécateur que je devais amener à mon père (j'avais 7 ou 8 ans). J'ai glissé et le sécateur m'a atteint à la tempe. Je me revois dégoulinant de sang dans les bras de mon père qui m'a amené à la maison, mais là, je n'ai aucun souvenir des soins dont j'ai bénéficié. L'élevage des vers à soie se faisait aussi chez nous, dans une grande pièce sous les toits. J'ai encore dans les oreilles, le bruit d'averse qu'on entendait en entrant dans la magnanerie : c'étaient les vers à soie grignotant la feuille de mûrier, mûrier blanc jusqu'à la 4^e mue; mûrier noir aux fruits tachants jusqu'à la formation du cocon. Le cocon détaché rapidement des branches des bruyères (décoconnage) était expédié sur le champ : il ne fallait surtout pas que la chrysalide devenant papillon, casse le fil de soie, rendant le produit invendable. J'ai entendu dire – mais jamais vu pratiquer – que jadis on mettait les cocons dans un « bouren » (grand sac de jute) et on les transportait à pied et à dos d'hommes jusqu'à Portes. Effectivement quelques Cévenols allaient « en vendange » dans le Midi selon l'expression consacrée. Ainsi un cousin de ma mère, Henri Vidal de Roubieu partait « faire une saison » à Ganges. Le menuisier de Sambuget, Ferdinand Felgerolles, qu'on

appelait Ferdinou, allait travailler dans les mas de la région, à pied, la caisse à outils sur le dos. On peut imaginer la santé qu'il fallait pour aller dans ces conditions, de Sambuget au Viala, et faire une journée de travail. Je ne peux résister à l'évocation d'une image : Felgerolles mangeait à la maison, il avait une moustache si abondante que les fibres de poireau s'y accrochaient lorsqu'il mangeait la soupe !

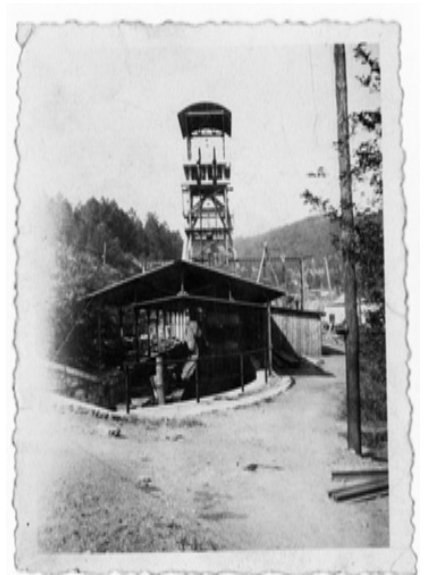
Il y avait à Lignarèse, une femme dénommée Esther Elzière (Esther de lignarèso). Il se disait qu'elle mettait du foin pour augmenter son chignon, qu'elle fréquentait un certain « La Meco del Mouri » habitant au moulin en dessous de Vitaterne. Les Salles de Lézinière étaient frère et belle sœur de



A la fin de la 2^{ème} guerre mondiale de nombreux prisonniers Allemands ont été mis à la disposition des industries et des mines ces quatre allemands ici sont encadrés par le chef de camp Henri PASSEBOIS portant un brassard.

ma grand-mère maternelle Émilie (dénommée Melie) Passebois, née Salles, du Cros. M. Salles était cordonnier, il recevait du cuir qui transitait par l'Espinassac, l'entrepôt à marchandises se trouvant à l'emplacement de l'actuel lieu de vie (bistrot actuel). Pierre, l'espagnol, a fini sa vie au Viala chez Fortuné Hugon et sa femme Lucie. Felgerolles habitait à Clerguemort dans la maison occupée actuellement par le garde PNC. Il amenait ses moutons à l'Espinassac et l'étable était le bâtiment en dessous de la route, vers la vallée. Il y avait à l'Espinassac un bistrot tenu par Mme Boutin (« la boutino ») jusqu'en 1940 (partie actuelle des ABPS). Mon père s'y ar-

rêtait régulièrement jusqu'en 1936, quand il allait vendre ses fromages et ses légumes à la Tavernole ou à la Vernarède. Jusqu'en 1940, il y a eu un forgeron au Cros, Numa Passebois, parent d'Émile Vielzeuf. Il occupait un atelier en dessous de l'actuel appartement Vielzeuf. Il avait inventé le « pizaire long » mu par une manivelle et aussi courroie de transmission Nous en avions un au Viala; en 1937, il a été vendu à Vidal de Carmentran. Les 2 maçons-couvreurs dénommés « lou serin » (quand l'un d'eux arrivait sur un toit, il écartait les bras et lançait « petit serin déployez bien vos ailes ! ») Ils habitaient à la Combe-L'Herm, en dessous de Coudoulous. L'électricité a été installée au Viala et même à peu près partout dans le pays, grâce à l'initiative de M. Charles Pomaret, député de la Lozère en 1928, maire du Pont de Montvert en 1928, conseiller général, plusieurs fois ministre dans les années 1930. Il a terminé sa carrière comme avocat au barreau d'Aix en Provence. J'ai eu l'occasion de l'approcher une première fois, en 1956. Jeune enseignant habitant Aix, j'en-



Jugement
L'an mil neuf cent quarante
quatre et le dix huit à neuf
heures les membres composant
le Tribunal de première instance
de l'arrondissement de Florac
département de la Lozère et
sous la présidence de Monsieur

3ème et DERNIERE FEUILLE AE 643976



Laurid Espérandieu Juge
résident délégué par ordonnance
de Monsieur le Premier Président
de la Cour d'Appel de Nîmes
en date du quatorze novembre
mil neuf cent quarante quatre
en présence de Monsieur Biotard
procureur de la République de
tribunaux de la Lozère et
assistés de Maître Louis Couvle
greffier en chef du tribunal de
ceux se trouvaient réunis
Monsieur le Président au vu
de la requête présentée par
Monsieur le Procureur de la Répu-
blique qui prie de statuer en
ces termes

Transcription de
jugement
décès de
[redacted]
[redacted] (mars 1944)

Attendu que de l'examen des
pièces du dossier, il résulte que
le quatorze avril mil neuf cent
quarante quatre le sieur [redacted]
[redacted] ne le vingt
trois août mil huit cent quatre
vingt dix huit à Lyon (Rhône)
fils de [redacted] et de [redacted]
[redacted] a été fusillé par les forces
du Haguis et sommairement
enseveli au lieu dit "La Tradette"
situé sur le territoire de la
commune de St-Féjal de Ventaloy

(Lozère)
qui aucune
ne figure sur
l'Etat civil
qu'il courir
à la requête
de la Républi-
cussion.
Par ces motifs
en chambre
que le sieur
[redacted]
[redacted] vingt mil huit
dix huit à L
trisième arron-
[redacted] et de
quand vivait
[redacted] de Pergueuier
le quatorze
quarante qua-
"La Tradette"
de la commu-
Ventaley (Loz-
Dit que us
l'acte le pl
quatorze av-
quarante qua-
110) par M. [redacted]
de l'état civil

mention de ce décès
les registres de
de cette commune
faisant droit
Monsieur le Procureur
de réparer cette

le Tribunal statue
conseil déclar.

le vingt-trois
et quatre-vingt
à (R. h. om.) qui
sement. fils de

domicilié à la
commune de St-Hudéon
(S. r. e.) et de cide
l'ind neuf cent
au lieu dit
sur le territoire
de St-Fiezal de

roy en marge de
rapproché du
mil neuf cent
sera faite
sur l'officier
de la commune

de Saint-Fiezal de Ventalon sur
le registre conservé dans les archi-
ves de la commune

2°) par Monsieur le Greffier
en chef du Tribunal civil de
Flôrd sur le registre déposé
au greffe

3°) Dit que mention de ce
décès sera faite sur l'acte de
naissance contenu dans le
registre de l'état civil du
quatrième arrondissement de
la ville de Lyon et sur
ce lui déposé au Greffe du
Tribunal civil de Lyon

Dit que le présent jugement
sera écrit et expédié sur
papier libre et enregistré gratis

Dit que les dépens seront
payés en frais de justice

Ainsi jugé et prononcé les
jour, mois et au susdits

En foi de quoi le présent
jugement a été signé par le
Président et par le Greffier en
chef

Suivent les signatures

transcrit le trois septembre mil neuf cent ~~deux~~ quarante cinq
par Nous Louis-Ferdinand Maire
de Saint-Fiezal de Ventalon

Uno bouono borio - Une poulido borio

A la suite d'une discussion sur la « bouono borio » - une bonne - une belle (jolie) propriété, Étienne Passebois nous fait parvenir le petit développement qui suit :

Une **bouono borio**, c'est la **qualification des terres de qualité, jugées rentables, en Cévennes**. Cette notion n'a eu de sens que jusqu'en 1936. Après les avantages donnés aux ouvriers de l'industrie : 40 heures, congés payés, salaire régulier... ont amené tous les travailleurs agricoles vers d'autres horizons. Ici la mine, l'activité houillère peu éloignée a été un élément attractif majeur; même les propriétaires de belles exploitations n'ont pas résister. Ne sont restés que les plus âgés, ou ceux bénéficiant d'une aide familiale. Le pays s'est peu à peu vidé de ses forces vives (comparez les statistiques de population 1930 - 1970). Au début de son installation, il était admis avec fatalisme que le Parc allait régenter des espaces vides d'humains, occupés par des renards et des sangliers. Ainsi mon père à 36 ans, début 1937, a quitté le Viala avec femme et enfant pour travailler comme manoeuvre à la mine de la Grand Combe. CHOC!

Quelles étaient les caractéristiques de ces bonnes et belles propriétés

- Une superficie de 50 ha, plus au moins 5 ha de châtaigniers (bois d'oeuvre plus une récolte d'au moins 15 tonnes de châtaignes fraîches)
- Plus ou moins 3 ha de prairies de fauche
- Plus ou moins 2 ha de terres labourables
- 1 ou 2 sources abondantes
- 1 propriétaire employeur d'ouvriers agricoles (faucheurs, bergers, châtaigneurs) ou d'artisans (maçons, couvreurs).

Voici quelques noms des ouvriers ayant travaillé au Viala. Il était courant d'appeler une personne par son « escaïnonn » « qui équarrit le nom », soit un sobriquet

- Ourset : Alfred Hours du Lauzas
- Paul Hugon des Ponchets, couvreur

- Ferdinand : Ferdinand Felgerolles de Sambuget, menuisier-tonnelier
- Lou Serin de la Baume de l'Herm, couvreur
- Fargato, (lou tambourinio) ou Julet de l'Adret
- Jules Deleuze, maçon
- Fourtet : Gabriel Fort de Conche, tailleur de châtaigniers
- Violette Soustelle de Conche (ma nounou quand j'avais 3 ou 4 ans)
- Bacanal (enfant de l'assistance publique 16/17 ans, berger)
- Lou mendianet « SDF » nettoyant les étables

Combien et comment ces propriétaires pouvaient-ils payer ces employés avec les revenus de propriété? Combien les valeurs de l'époque n'avaient-elles rien à voir avec la nôtre!

Un exemple de comparaison significatif. En 1935, mon père fait refaire une toiture par Paul Hugon. (Coût ?) mais le couvreur a été payé avec le revenu de la terre. En 2013, pour refaire ce même toit un couvreur de Florac consulté, nous fait un devis de 22 000 €. Nous avons dû nous contenter de pousser quelques lauzes...

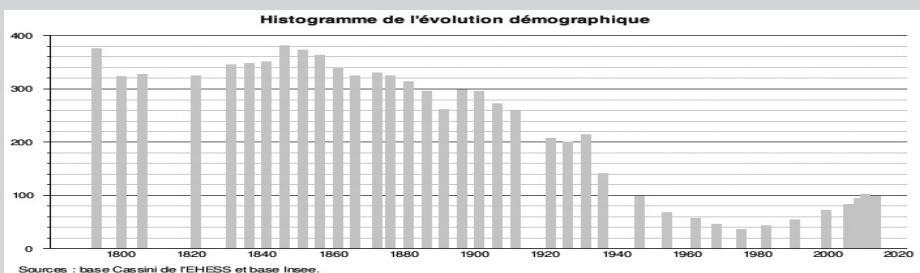
Quels étaient ceux qui détenaient ces propriétés, à St Andéol

Larguier au Puech, Deleuze à Faysses, Jourdan à Lézinié, Arnal à Vita-terne, Vidal-Servière à Poussiels. A St Frézal : Vidal-Passebois au Viala, Paris au Viala, Vigne à Penens-Bas, Bargeton au Fresquet, Soustelle au Conches, Martin aux Abrits, Chabrol au Salson, Souffron (Veillard) à la Combe (la Ponge), Larguier au Chambonnet, Saix à Vimbouches.

Qu'est devenu, ce patrimoine? Et combien valent ces propriétés? Rien ou presque sur le plan agricole. Peut-être quelque argent si on trouve un acheteur belge, néerlandais, britannique... Difficile de trouver un acheteur local.

■ Étienne Passebois

visage de changer ma 4CV. Je vais dans un garage où on me présente une traction avant Citroën vendue par M. Pomaret ! Le prix n'a pas été dans mes moyens ! La 2e fois, en 1978, j'étais invité, maire débutant, au jubilé de M. Pomaret (50 ans de vie politique) à St Maurice de Ventalon, par M. Bonicel, maire de St Maurice. Je reviens à l'électricité; on était alimenté en 110 volts : on avait installé 5 lampes à la maison mais une 6e aurait fait sauter tout le secteur ! Sacré confort, les anciens voyaient disparaître quinquets et lampes à huile. Achille Teissier et Marcel Petit travaillaient au Parc à Bois à la mine; ils ne descendaient que très rarement « au fond ». En fin 44, début 45 (peut-être même 46) un camp de prisonniers allemands a été installé dans le secteur minier. Mon père en a eu la surveillance et je crois que Marcel petit l'y a aidé. Les gens s'entraidaient. Ils ne faisaient pas des « journées chinoises » mais des équipes appelées « bouados » pour semer les pommes de terre (300 kg de semence au Viala !), faucher, battre le seigle. La pêche à la truite était particulièrement féconde dans le ruisseau du Dourdon, entre le Lauzas et le Samson. Jean Teissier s'y adonnait avec succès. Plan et Petit faisaient le trajet hebdomadaire St Andéol - la Grand Combe. Mes parents et la famille Teissier s'étaient installés dans la ville. Une partie de la maison du Viala avait été louée à la famille Guin (partie en 1944 vers St Hilaire de Lavit). Nous ne venions au Viala, à Poussiels, au Cros ou à Penens que rarement en empruntant le train (CFD jusqu'au Collet; PLM jusqu'à Chamborigaud). Pour un gamin de 9 ou 10 ans, le trajet à pied de Chamborigaud, n'était pas une sinécure ! En 1938, lorsque mon père a acheté une Peugeot 201, le voyage malgré les routes en terre, a été facilité. La guerre a laissé la voiture au garage, et j'ai fait des voyages cette fois à vélo (vélo acquis en 1940, en récompense du certificat d'étude). La traction par câble était souvent employée (celui des Estrèches était im-



portant, on voit encore son ancrage sur le bord de la route). « Pradeja » : nettoyer les prairies ou les châtaigneraies. C'est un terme bien cévenol ; Le « gavot » habite à la montagne (le Pont de Montvert ou Fraissinet). En 1939, fin août début septembre, les jeunes hommes ont été mobilisés pour partir à la guerre. Nous avons accompagné mon père (affecté à Issoire près de Clermont) à la gare de Chamborigaud avec ma mère et un oncle Jourdan du Cros. Pas drôle ! Sont partis également Julien Jourdan du Cros, Emile Servièrre de Poussiels (père de Gisèle Chapelle). Tous 3 sont revenus en 1940. Camoule, le père de Mireille Ponge de Conches, que j'avais vu en mars 40, plantant des pommes de terre aux Combes, a été tué en mai ou juin 1940. Il avait été 'porté disparu' ; sa femme l'a attendu des années durant. Raoul Saix de la Cabanelle, soldat en 1936 ou 37, mobilisé en 1939, prisonnier de guerre, n'est revenu à la Cabanelle qu'en 1945. 8 ou 9 ans sous les calots ! Pendant la dernière guerre, il y avait un maquis important aux Chabanes. La liaison avec Chamdomergue était assurée, un temps par Pierre Clément (Canole) du Viala, décédé récemment. Les Arméniens ont aussi transité par Poussiels. Je ne sais rien d'Allemands tués et enterrés dans le quartier. Je sais que des Allemands réfractaires au nazisme et rescapés des brigades internationales d'Espagne, stationnant à Penens bas, coupaient du bois et vivaient en organisation très militaire. Des collaborateurs ont eu des difficultés avec les FTP, un à Lignaresse a été pris et fusillé en face du Samson, sur St Frézal, (acte de la mairie, fin 1944, voir p.8-9). Deux événements majeurs se sont déroulés à cette époque à St Andéol : le maire d'alors Albert Arnal de Vitaterne, a été jugé collaborateur de Vichy et fusillé à Masméjean en septembre 1944, comme Marcel Vidal secrétaire de mairie de St Frézal, faisant fonction de maire. Au printemps 1946, la sœur d'Arnal, Emma, institutrice et vivant à Vitaterne, a été assassinée par un ancien du maquis, à la recherche de « jau-



nets » (pièces d'or). S'étant défendue farouchement si on en juge par l'état du bâton ensanglanté retrouvé, elle était étendue sur le sol. Une annexe du bâtiment principal avait été incendiée. Voyant l'incendie du Viala, nous sommes descendus avec mon père (par le béal de la prise). Il y avait déjà mon oncle Servièrre de Poussiels, Aimé Mazoyer, Pierre l'Espagnol du Viala et 1 ou 2 autres hommes... Ils avaient déjà mis Emma sur un matelas dans la cuisine, des bougies allumées de part et d'autre de la tête. Emma râlait et ce râle dans la pénombre ne manquait pas de donner un spectacle peu engageant. Pendant ce temps le père demandait qu'on s'applique à éteindre l'incendie et insistait qu'on versât de l'eau sur le tas de fumier. Est-ce là que se trouvaient les fameux « jaunets » ? Vers 3 ou 4 heures du matin, Emma a été mise sur une échelle transformée en brancard et avec 3 autres hommes nous l'avons transportée par le sentier (la route n'existait pas) jusqu'au Estrèches où Aimé Mazoyer qui était allé chercher sa camionnette la transportait jusqu'à l'hôpital d'Alès. Elle y est décédée le lendemain. En ce qui concerne la fusion des deux communes, j'ai ef-

fectivement une excellente perception de la création de « Ventalon en Cévennes ». Les mas resteront là où ils sont et on pourra dire : Le Lauzas, St Andéol, Poussiels, le Viala, St Frézal, etc...

■
Propos recueillis par
Pierrette Coudert et Eric Tamisier

JH – De quand date l’installation au Salson ?

NR – Nous avons acheté fin juillet 2015. Ma fille Caroline a emménagé début août avec les enfants. Je dis ma fille, parce qu’elle a quitté Bruxelles avant nous (son mari et moi).

j’avais en charge le système qualité du laboratoire d’analyses médicales. À part ça, j’ai toujours eu un goût pour la littérature, la peinture, les sciences, en particulier la botanique. Bruxelles et ses musées, c’était quand même un sacré atout !

JH – De qui se compose la famille ?

NR – De ma fille Caroline Bodel, mon gendre David Monier et leurs enfants Esteban bientôt 13 ans, Maëlys 8 ans et Émile 2 ans et demi, et moi-même. Il s’agit d’un projet familial.

JH – Quelles ont été les relations avec les vendeurs ?

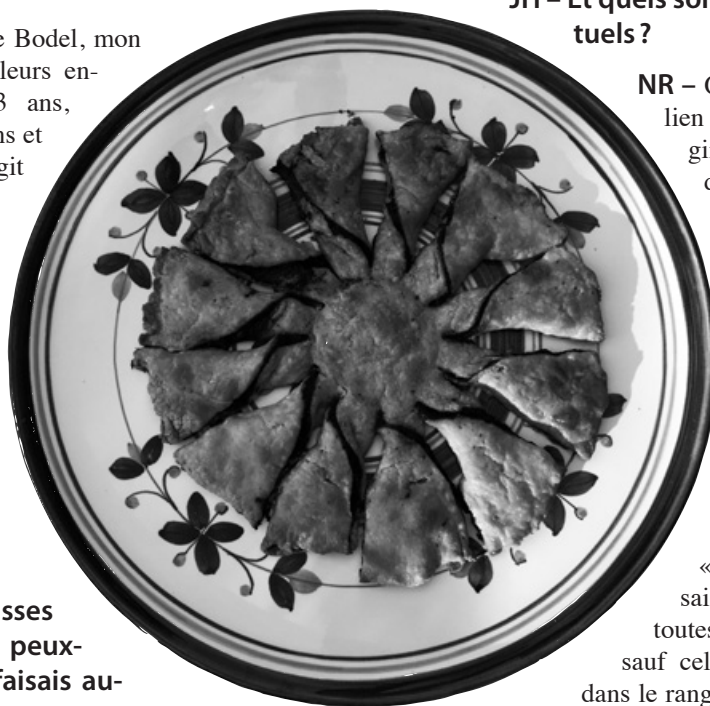
NR – Pendant toute la durée du compromis, les relations avec les Colombat ont été amicales et continuent de l’être.

JH – Avant que tu fasses part de tes projets ici, peux-tu me dire ce que tu faisais auparavant et quels étaient tes centres d’intérêt ?

NR – Avec David mon gendre, nous exploitons un restaurant gastronomique à Bruxelles depuis une dizaine d’années. Avant ça, je travaillais en milieu hospitalier où

JH – Et quels sont tes projets locaux actuels ?

NR – Ce qui m’intéresse, c’est le lien à la nature. Urbaine d’origine, j’ai toujours lorgné du côté de la campagne. De nombreux déménagements m’ont permis d’alterner la vie à la ville et la vie en plein air. Depuis quelques années, le besoin de nature est devenu plus aigu. Après avoir participé à plusieurs jardins collectifs en ville, je me suis passionnée pour les « mauvaises herbes ». Tu sais, celles qui « maîtrisent toutes les compétences de survie sauf celles d’apprendre à grandir dans le rang », celles qui sont fortes et qui ne font pas ce qu’on leur demande !! À Bruxelles, la diversité est très élevée et voir les plantes pousser le long des trottoirs, dans les interstices de bétons, les voir résister aux politiques d’éradication et aux assauts des jardiniers municipaux, c’est un spectacle assez réjouissant. Mieux les connaître, mieux les reconnaître, c’est ce





qui m'a amenée au Collège Pratique d'Ethnobotanique de François Couplan. J'ai entamé cette formation il y a trois ans, je suis aujourd'hui en dernière année.

J'ai envie de partager cette passion pour les plantes, mais aussi pour la vie saine, le « manger sain », je vois les plantes sauvages comme un moyen d'y accéder. Je suis donc plus intéressée par l'aspect alimentation, cuisine des plantes sauvages que par les aspects phytothérapeutiques. N'empêche qu'on trouvera au Salson un petit jardin de simples. Et ça c'est pour le fun! Et pour les aromatiques qui s'y trouvent souvent en grand nombre.

Mon deuxième cheval de bataille, c'est de faire prendre conscience de la richesse des patrimoines végétaux et de leur fragile équilibre. Ce qui nécessite des cueillettes « en conscience » afin de ne pas piller les ressources. Je déteste l'idée qu'on soit un jour amené à légiférer sur les cueillettes, comme on le voit déjà ça et là.

JH – En pratique, comment comptes-tu partager cette passion pour les plantes ?

NR – Cette année, nous organisons des stages au Salson. Le premier aura lieu pour Pâques « Je suis – Le printemps », il sera le premier d'une série de quatre formations de développement personnel en rapport avec les plantes et les saisons. Un deuxième stage est prévu à l'Ascension, botanique et cuisine gastronomique. Ce stage sera animé par David et moi.

JH – D'autres activités locales ?

NR – Dans un cadre purement local j'ai un projet d'ateliers ponctuels pendant lesquels on pourrait parler d'une plante en particulier, session qui se terminerait par une activité cuisine et dégustation de la plante étudiée. L'idée doit encore mûrir.

Bon et puis il ne faut pas perdre de vue qu'une partie de notre projet professionnel, c'est l'accueil touristique.

Nous disposons d'hébergements pour les randonneurs. L'été dernier nous avons accueilli beaucoup de familles randonnant avec des ânes. Nous proposons alors une table d'hôtes sur laquelle on ne trouvera pas forcément de plantes sauvages. Comme je le disais il y a un instant, nous devons évidemment tenir compte de la ressource si on ne veut pas la voir s'épuiser.

**Propos recueillis par
Jacques Hugon**



TÉLÉPHONE

04 66 31 47 85

ADRESSE

Bulle d'O2
Hameau le Salson
Saint Frézal de Ventalon
48240 Ventalon en Cévennes

SITE INTERNET

www.bulledo2-cevennes.fr

Les hameaux disparus de Saint Frézal

A la fin du XXème siècle (dans les années 1990) a été créé, par la volonté du conseil municipal, un nouvel hameau : l'Ayrolles. Il compte 5 maisons individuelles, une clède dont la toiture est en excellent état, un petit ensemble ludique avec buvette notamment.

Bon an, mal an, une douzaine de personnes occupent ce lieu.

Mais à côté de cette réalisation, combien de maisons isolées ou de lieux dits existants à la fin du XIXème siècle ont disparu ? Il est vrai qu'à cette époque là, Saint Frézal comptait plus de 500 habitants permanents.

Parcourons donc ce que l'on appelait alors les « Rapports d'Instituteurs » intitulés « Renseignements et Notes » ou « Notices », espèce de monographie que les instituteurs de notre commune rédigeaient à l'adresse et bien sûr à la demande de l'inspecteur d'académie.

L'orthographe est parfaite et toute aussi parfaite la calligraphie, où « ronde » et « bâtarde » sont successivement employées pour différencier la nature des paragraphes.

Il existe un chapitre « Villages – Hameaux – Maisons isolées ». Et c'est là qu'apparaissent des indications dont même certains d'entre nous ignorent actuellement l'existence...

Ainsi

- Le Cros : 3 habitants – 1 maison – 1 feu.
- Le Crespin : 10 habitants – 1 maison.
- Les Hortals : 4 habitants – 1 maison.
- Ronmartrie : 6 habitants – 1 maison.
- Les Rouvières : 7 habitants – 1 maison.
- Le Soleyret : 9 habitants – 1 maison.
- Rome : 8 habitants – 1 maison.
- Felgeadette : 2 habitants – 1 maison.
- Les Souts : 1 habitant – 1 maison.
- Blazin : 2 habitants – 1 maison.

En moins d'un siècle une dizaine de maisons et une cinquantaine de personnes ont disparu du paysage communal.

On pourrait imaginer un jeu destiné aux enfants de l'école des Abrits qui consisterait à situer ces lieux sur la carte de la commune.

■
Etienne PASSEBOIS

Oct. 2012



Notes

– Je note que « l'Eglise » en 1860 était un lieu dit avec en plus de l'édifice religieux 1 maison et 6 habitants. L'édifice a été ravagé en 1702 puis en 1789. Il est resté en l'état jusqu'en 1835 – 1836 et a été alors transformé en temple à l'usage des protestants. Dès lors, il n'y a pas eu d'église de confession catholique dans la commune.

– Je remarque également que certaines de ces maisons sont, depuis quelques années, restaurées, soit en résidences secondaires, soit même habitées en permanence.

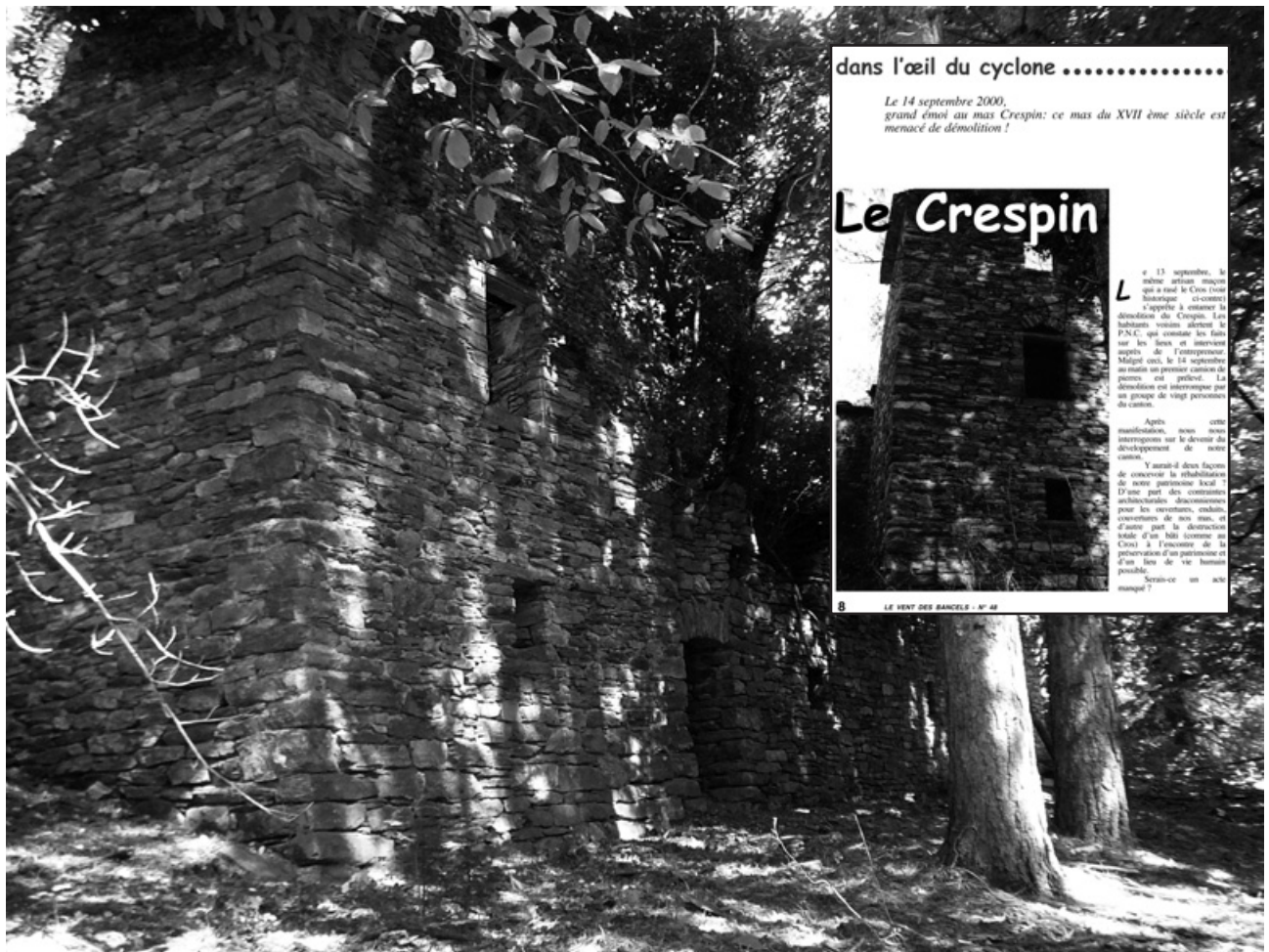
– Les Hortals : réaménagés par la famille PELAT.

– Les Rouvières : appelées actuellement « Carmen-tran », occupé et électrifié par la famille BELFAIS.

– Le Soleyret : occupé par la famille BIBENT.

– La Felgeadette : aménagée Par Mme et M. IAQUINTA.

– Blazin : où s'est très récemment (Oct. 2012) installée en permanence une famille d'instituteurs – Mme et M. THISSE et leurs deux enfants – succédant à Mme et M. HURET qui avaient reconstruit la maison pierre à pierre !



Dans son article, Etienne PASSEBOIS évoque les mas du Cros et du Crespin. Rappelez-vous, dans le N° 48 du Vent des Bancel's de novembre 2000 (que tout le monde a bien sûr en mémoire!), nous alertions nos citoyens sur les risques de disparition du mas du Crespin, celui du Cros ayant déjà réalisé en 1996/1997, suite à un permis de démolir déposé par le propriétaire de l'époque (ce numéro du Vent des Bancel's est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes : www.cevennes-mont-lozere.fr, rubrique Vent des Bancel's). Une manifestation réunie sur les lieux le 14 septembre 2000 rassemblant bon nombre de personnes et de figures locales, et un courrier signalant les faits au Directeur du Parc National des Cévennes avaient permis in extremis de stopper cette démolition. Par ailleurs, lors de la consultation pour la mise en place de la charte du PNC, entre 2011 et 2013 (charte approuvée par décret en date du 08 novembre 2013), nous

avons pris le soin d'inscrire comme reconstruisibles ces deux mas situés en zone cœur. Or, cet automne, le propriétaire de la forêt où sont situés le Cros et le Crespin, et donc des deux mas, décide de confier la vente de cette propriété de plus de 65 hectares à la SAFER. Alertée, la commune de Ventalon en Cévennes s'est immédiatement portée acquéreur dans le but de :

- Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti
- Redonner vie à ces mas en y installant à terme des habitants permanents
- Faire évoluer la gestion forestière vers plus de biodiversité afin d'une part de réduire le risque incendie et, d'autre part, d'apporter un rééquilibrage vers l'agropastoralisme
- Préserver les ressources en eau de cette zone située en tête de bassin

Par délibération en date du 19 septembre 2016, le conseil municipal de Ventalon en Cévennes approuve

à l'unanimité ce projet d'acquisition, et le 21 septembre 2016, la SAFER nous attribue ces terres. Enfin, le 28 décembre 2016, la rétrocession était officialisée devant notaire.

Désormais, le conseil municipal va se mettre au travail pour :

- Déterminer les zones qui seront et celles qui ne seront pas soumises au régime forestier (c'est-à-dire gérées par l'ONF)
- Travailler avec l'association des communes forestières et avec l'ONF au programme d'aménagement et de gestion de la forêt
- Identifier et travailler avec des porteurs de projet pour trouver le meilleur moyen de réhabiliter ces ruines en vue d'une installation permanente
- Identifier les ressources en eau présentes sur la propriété

■
Camille Lecat et Alain Ventura



Alara per servir aquel remèdi universal cultivatz lo vòstre òrt en pensant a una colhonada sus la vòstra bèla-maire, lo vòstre portur, lo vòstre director, a l'umor de vòstre vesin o vesina, anatz escotar Padena, Clamenç, Kakou, Romanov,... ; pensatz a vòstre grand que de son uèlh coquin vos disiá : « Vai te'n cagar a la vinha e porta me la clau ! ». E se per astre, tot aquò fasiá quincanela benlèu que seriá possible d'inscriure lo rire dins la novela reforma dels collègis.

De tot biais, lo matin, en vos quilhant, doblidatz pas la dicha : « Un jorn sens rire es un jorn de fotut ».

■
Alan Pantel

Plus facile, pour conserver ce remède universel : par exemple jardiner en pensant à une « colhonada » de votre belle-mère, de votre facteur, de votre directrice, de votre voisin ou encore allez à la chasse aux humoristes. Pensez à votre grand-père qui vous disait : «vai t'en cagar a la vinha e pòrta-me la clau ! ». Et si tout cela n'était pas suffisant pourquoi ne serait-il pas possible d'inscrire l'activité « Rire » dans les programmes scolaires des collèges et des lycées.

Mais surtout, chaque matin en vous levant, n'oubliez pas ceci : « Un jour sans rire est un jour de fichu ».

■
Alain Pantel

Karitas

*Roman de
Kristin Marja Baldursdóttir,
2004*

*Traduit de l'islandais –
Gaïa éditions 2008, tome 1*



Le roman balaie la période allant de 1915 à 1939. Le personnage qui s'impose dès le début est celui de la mère, veuve et valeureuse Islandaise aux prises avec la dureté de la vie, la pauvreté, mais animée d'une extraordinaire détermination. Profondément croyante, inspirée par les valeurs chrétiennes, elle va s'appliquer à surmonter tous les obstacles. Les morsures du froid, le poids de la fatigue, l'adversité n'auront pas raison du désir farouche et obstiné qui l'anime : donner à chacun de ses six enfants la possibilité de se nourrir, de se vêtir, de se chauffer. Pour cela, un impératif : chercher du travail à tout prix. Mais cette courageuse mère vise un deuxième objectif, majeur à ses yeux : l'éducation, surtout pour les garçons qui doivent s'instruire et accéder ainsi à un statut social élevé.

La vie des filles évoluera quelque temps entre la couture et la broderie et un emploi à la pêche dans une région où le hareng est roi. Quelques courtes phrases révèlent la dureté de la tâche : « [...] elles avaient toutes les trois les plaies du hareng [...]. La peau de leurs mains était rongée par la corrosion, le séjour dans l'eau et le sel contre lesquels leurs gants en toile de lin étaient sans effet [...]. Après quelques journées de salage, elles gémissaient de douleur dans leur couchette. » (page 50)

Un peu plus loin, page 88, c'est le cri de révolte de Karitas, l'héroïne qui donne son titre au roman, la flamboyante jeune fille dont le don pour le dessin se révèle très tôt, et qui va nourrir un rêve fou, devenir une grande artiste : « Orphelines de père, lutté aux côtés de notre mère, supporté les accès de folie de la fille de ferme, regardé notre maison se dissoudre, croupi des jours entiers dans une cage nauséabonde, vomi tripes et boyaux, dormi dans un grenier à poisson tout un été, souffert le martyr à cause des plaies du hareng, de l'eau et du froid [...] et nous sommes encore debout [...]. Sommes-nous condamnées par notre destin à nous sacrifier ? »

Ce livre de 500 pages ne donnera pas la réponse à cette cruelle interrogation. Certes la porte de l'Art s'entrouvrira, certes l'instant de la rencontre avec un marin au long cours illuminera un instant sa vie mais Karitas devra attendre la concrétisation de son Rêve toujours hypothétique. Qu'en sera-t-il dans le deuxième tome ?

Cette épopée où alternent dureté de la vie et chaleur humaine est traversée par des épreuves, la jalousie et le deuil, mais la solidarité, la cohésion sociale et les valeurs s'enracinent ici au plus profond des cœurs. C'est là un beau récit dont Christianne a bien raison de recommander la lecture.

■
Simone Cros

Pont de Montvert Sud Mont Lozère conseil municipal 13 octobre 2016

*Présents : Jean-Pierre AL-
LIER, François BEGON,
Nils BJORNSON LAN-
GEN, Michèle BUISSON,
Yves COMMANDRE, Mat-
thias CORNEVAUX, Al-
bert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOL-
CHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Thierry
MAZOYER, Gillian MC
HUGO, Daniel MOLINES,
Dominique MOLINES,
Michel RIOU, Gilbert
ROURE, Jean-Paul VELAY*
*Représentés: Fran-
çoise THYSS par Mat-
thias CORNEVAUX*

Secrétaire : Gilbert ROURE

Adoption du Compte rendu
du conseil du 8 septembre
2016.

Travaux

– Pont de Camargues : Le PNC estime que la semelle rive droite soutenant la voûte du pont est trop importante. Afin d'assurer une meilleure intégration et ne pas avoir d'impact paysager trop important, il a été convenu de casser les arêtes du béton, de boucharder et mettre des grosses pièces (boules de granit) pour masquer le béton.
– La Vérié : Les travaux sont finis et sont très satisfaisants.
– Mas de la Barque : suite à un affouillement, des travaux ont été réalisés cette semaine sur un aqueduc près de la STEP du Mas de la Barque. Du béton a été mis sous la buse.

– Pont du Villaret : les travaux sont engagés et le radier a été réalisés par l'entreprise Rouvière.
– Programme Voirie : Les revêtements de routes (Le Merlet, Villaret, Fraissinet...) sont en cours. Le gué de la Brousse a été fait.
– VC1 : les travaux doivent reprendre dans 15 jours. Seront réalisés du béton et des aqueducs sur la section Montgros – L'Hôpital. Les travaux sont commandés à l'entreprise BEAU TP.
– Pont du Massufret : Les travaux sont à l'arrêt en l'attente d'une intervention d'ERDF pour la dépose de la ligne souterraine qui passe dans la chaussée du Pont.
– Enfouissement des réseaux secs à Fraissinet : Les travaux vont commencer et se dérouler d'ici la fin de l'année.
– La Brousse : Une réunion publique a eu lieu et s'est bien déroulée. Des modifications seront faites sur le tracé initial de la voie de contournement du village. Le conseil doit contacter pour information Rémi FOLCHER (absent à la réunion) au sujet des modifications de tracé envisagées, Une rencontre avec le SDEE et Lozère Ingénierie est à prévoir pour les travaux situés à l'intérieur du village.
– Sanitaires du Gîte : Les travaux sont commandés et auront lieu la 3ème semaine de janvier 2017 durant la fermeture du gîte,
– Travaux sur la cure (projet de la ComCom) : les travaux prennent du retard en raison des délais de séchage de la chape liquide.
– WC publics pour la place de l'église : une consultation a été lancée.
Ces WC seront situés à droite de la future poste.

Crèche

Suite à une visite des locaux en compagnie du conseil général quelques problèmes de fonctionnement ont été relevés auxquels il convient de remédier. Ils concernent les couchages utilisés sur la mezzanine qui n'est pas prévue pour cet usage (sécurité du transport des enfants) et l'aménagement du coin cuisine vis-à-vis de l'accès aux sanitaires. L'architecte qui avait monté le projet a été contacté afin d'étudier une proposition pour remédier à ces problèmes. En parallèle, après débat il apparaît que la crèche actuelle n'est pas la solution à terme pour disposer d'une crèche totalement aux normes et fonctionnant en synergie avec l'école. Il est décidé par délibération du Conseil de lancer une consultation pour qu'un architecte réalise un APS pour une nouvelle crèche qui pourrait s'intégrer au bâtiment de l'école. Cette crèche aurait une surface de 100 m², pourrait accueillir 12 enfants et serait conçue pour faciliter la classe passerelle vers l'école.

École

Nous avons de gros soucis avec la toiture de l'école. Christophe PANTEL est intervenu en urgence pour remédier à un gros problème de fuite. Il faut réparer le faux plafond de la cuisine (peut-être changer les plaques de faux plafond et repeindre). Yves COMMANDRE est chargé de consulter des artisans. Dans les années à venir, il faudra refaire tout le toit. L'idée de poser des panneaux photovoltaïque dans le cadre de cette rénovation

est débattue. Ceci permettrait la réalisation d'économie. Stephan Maurin est en charge de prendre des renseignements auprès de communes ayant déjà mis de tels projets en œuvre. À souligner que cette solution est également envisageable pour la toiture de la mairie. Ces solutions sont cependant à débattre avec l'ABF.

Maison Martin

Suite à un contact avec les acquéreurs ayant signé la promesse de vente, la signature de l'acte pourrait s'envisager seconde quinzaine d'octobre.

Distributeur Automatique de Billets (DAB)

Lors d'une entrevue entre M. le Maire et M. Cruzeire du Crédit Agricole, ce dernier a indiqué que la charge locative, reportée sur le seul fonctionnement du DAB (depuis la fermeture de l'agence), conduisait à un déficit systématique que la collectivité s'est engagée à couvrir jusqu'à hauteur de 3.000 €/an. Cette situation n'est pas viable et si une situation n'est pas trouvée le CA pourrait envisager le retrait de ce DAB. Les solutions envisagées sont :
– soit de déplacer le DAB sur un emplacement mis gratuitement à disposition par la commune,
– soit la Mairie prend en charge le loyer du local et le met ensuite gratuitement à disposition du CA en échange de l'abandon de la charge de l'éventuel déficit annuel. Dans ce second cas de figure, la commune disposerait du local de l'ancienne agence et il faudrait que la Mairie soit autorisée à sous-louer cette par-

tié non utilisée par le DAB. Le conseil municipal se prononce pour la deuxième option et charge Monsieur le Maire de rencontrer la propriétaire.

Délibérations

– Une délibération est prise à l'unanimité pour modifier les statuts de la Communauté de Communes pour que toutes les communautés appelées à fusionner ensemble au 1er janvier 2017 aient les même compétences.

– Une délibération est prise à l'unanimité pour le renouvellement de la ligne de trésorerie de la commune (250 000 €),

– Une délibération est prise à l'unanimité pour modifier le budget primitif pour l'opération de la tour de l'horloge suite à une erreur (montant voté HT et non TTC) et le surcoût lié au complément d'échafaudage.

– Une délibération est prise à l'unanimité pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents, dans le cadre prévu par la loi et selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.

– Une délibération est prise pour fixer les détails de la nouvelle communauté de communes. Le siège social sera donc à Sainte Croix, le siège administratif au Collet. Cette communauté portera le nom « Des Cévennes au Mont Lozère »

Comptes-rendus de réunion

– Unité de soin mobile : Projet porté par l'association Quoi de Neuf et un Interne en médecine générale en stage à Florac. L'idée est de réaliser des tournées 1 fois par semaine au moyen d'un camion banalisé où se tiendrait :

- la permanence de « Quoi de neuf »,
- un accès aux soins primaires, ainsi qu'un point hygiène.

Il y a deux tournées de prévues, celle qui nous concerne est celle englobant Le Pont, Saint-Frézal et le Collet. L'accès aux soins primaire ne comprend pas de consultation médicale pouvant donner lieu à ordonnance, mais des conseils de santé, d'hygiène, de l'aide au dépistage de maladies, une approche de l'addictologie. Le but est de permettre à des gens coupés de l'accès au soin d'y renouer pour, à terme, être pris en charge par des médecins. Il est d'autre part envisagé une solution de portage de repas à moyen/long terme ainsi qu'un travail de lien social vers les personnes âgées ne pouvant se déplacer. Ce projet commence le 29/11/2016 pour le Pont, et fera une première période de test de six mois. Un bilan sera fait à son terme. Le Conseil décide de mettre à disposition une place sur le parking de l'église pour le camion et l'usage du foyer logement (grande salle) au cas où le médecin en aurait besoin.

– Monsieur le Maire présente au Conseil les avancées concernant la mise en place de la future communauté de communes. En ce moment, l'enjeu pour le Pont est de garder son office de tourisme en y rattachant les actuels points d'information des communes des deux autres Communautés de communes.

Questions diverses

– Journal municipal : Les conseillers sont chargés de transmettre au maire des sujets pour le journal d'ici une quinzaine de jours.

– Les chalets d'Emma : Dépôt de permis pour la

construction de chalets à Masmejean. Cette fois la demande semble être dans les clous.

– Réseau de chaleur : le SDEE étudie la possibilité de reprendre le projet comme maître d'ouvrage.

– Déneigement : réunion viabilité hivernale prévue le 18/10/2016. Un point sur les équipements à acheter sera réalisé, les élus concernés sont chargés de demander des devis. Un dossier de demande de subvention sera déposé au titre de la DETR pour l'achat de ces équipements.

Agenda

– Bureau municipal le 17 novembre à 20 h à Fraissinet

– Conseil Municipal le 25 novembre à 20 h 30 au Pont

– Foyer Logement

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
25 novembre 2016

Sont présents : Gilles CHABALIER, Yves COM-MANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Nils BJORNSON LANGEN, Patrick Brun, Paul COM-MANDRE, Gillian MC HUGO, David MOLINES, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Excusés : François BE-GON, Michèle BUISSON, Albert DOUCHY, Régis

DURAND, Marie LION, Thierry MAZOYER, Catherine BLACLARD, Laurent ARBOUSSET, Yves Élie LAURENT, Jean-Pierre ALLIER, Françoise THYSS

Secrétaire de séance : François Folcher

Le compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2016 est adopté.

Point sur les travaux

- Travaux en cours
- Travaux sur la VC4 entre Montgrosetl'Hopitalterminés.
- Les pont de Camargues et la Vérié ainsi que le Villaret (St Maurice de Ventalon) sont terminés
- La réhabilitation Pont de Massufret (St Maurice de Ventalon) a dû être interrompue en raison de la nécessité de déplacer un réseau électrique et sera finie au printemps 2017.
- Gué de la Brousse terminé

- Programme voirie 2016
- Tous les chantiers prévus sur ce programme sont terminés sauf la maçonnerie de l'accès à la mairie de Fraissinet et les terrassements de la VC de la Destourbe.

- Travaux de la Cure
- Le déménagement de la poste est prévu pour le mois de février prochain. La rampe handicapés, le WC public, les peintures et finitions sont actuellement en cours.

- Travaux à venir
- Aménagement de la place de l'église, début des travaux mars 2017 par l'entreprise GALTA et SARL CHAPELLE.
- Les abords de la passerelle quartier de la Destourbe, début des travaux mars 2017 par l'entreprise SARL CHAPELLE et TPCR.

– Camping : étude et aménagement (accueil et pose de barrières), traitement du sanitaire n° 2, ainsi que restructuration du grand sanitaire a engagé en 2017.

– Gîtes communal : reprise de 3 douches commandées à l'entreprise Philippe ROURE en janvier.

– Garages communaux (St Maurice) : en attente de subventions DETR.

– Garages communaux (Pont de Montvert) : appel d'offre et consultation des entreprises en cours.

– Aire de jeux multi-sport : le dépôt des dossiers de financement est en cours pour la réalisation de ce plateau sportif de proximité. Un projet et des contacts ont été pris avec l'entreprise COALA, un premier devis de 50 000 € est annoncé pour la réalisation de cette aire (24 ml x 12ml) qui sera construite sur le parking des anciens tennis à la Moline.

– Toiture de l'école : une étude est en cours avec l'entreprise SS GROUPE pour la pose (dans le cadre de la réfection de cette toiture) de panneaux solaires sur cette structure.

Délibérations et débats

– PLU (plan local d'urbanisme) commune nouvelle. En matière de PLU, Fraissinet est doté d'un PLU approuvé, le Pont de Montvert a élaboré un projet de PLU et St Maurice ne s'est pas engagé dans une étude. Après débat au regard notamment des enjeux liés à la mise en place des futures communautés de communes, le Conseil décide à l'unanimité de prescrire l'élaboration d'un PLU sur le territoire de la commune de Pont de Montvert – Sud

Mont Lozère. Il est convenu que l'étude sera confiée au cabinet SYNERGIE CARBONNEAUX pour un montant de 44 200 €. En effet, ce cabinet est le Maître d'œuvre de l'élaboration en cours du PLU de la commune historique du Pont et celui du PLU approuvé de Fraissinet.

– Location d'un terrain pour la construction d'un abri de jardin au quartier de la Molines. Suite à une demande d'utilisation d'un terrain communal, l'autorisation d'implanter à titre précaire et révocable une cabane de jardin pour stocker du matériel est adopté. Cette autorisation est donnée moyennant un montant annuel de location de 100 €.

– Demande de la commune au PNC pour aménagement des VC1 et VC4. Les VC1 et VC4 ne sont pas aujourd'hui revêtues en totalité, et ce en raison de l'avis contraire du PNC. M. le Maire propose qu'une nouvelle demande soit adressée au Parc en s'appuyant sur la fréquence et le coût importants des travaux d'entretien et réparation induits par l'absence de revêtement. Délibération prise à l'unanimité pour présenter cette demande au PNC.

– Transport scolaire. Par délibération prise à l'unanimité, la commune accepte la prise en charge d'un montant de 390 € par élève à titre de participation à l'organisation des transports scolaires.

– Évolution des taxes. La création de la commune nouvelle induit le regroupement de communes disposant de taux de fiscalité locale différents. Il convient d'harmoniser ces taux. Pour éviter un « recadrage »

brusque conduisant à des évolutions importantes sur une seule année, la législation a prévu la possibilité du « lissage » de cette évolution sur plusieurs années.

une Sur la base d'une simulation de différents scénarios d'évolution des taux des impôts directs locaux, Monsieur le Maire propose :

- un lissage sur 6 ans des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti,
- que le taux du foncier non bâti et CFE seront harmonisés dès la première année.

En matière de taxe d'aménagement, il est proposé le principe d'harmoniser celle-ci à hauteur de 2 %. L'ensemble de ces propositions est adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives du budget

Elles sont adoptées à l'unanimité, après actualisation et intégration des nouveaux montants.

Approbation statuts de la Communauté de communes

Comme évoqué lors de notre précédent conseil, il convient que les trois communautés de communes qui constitueront notre future communauté harmonisent leurs statuts actuels. Notre Communauté de communes a validé un projet de nouveaux statuts dans ce sens. Chaque commune doit délibérer pour les valider. Le projet de nouveau statut est validé par le conseil municipal

Participation financière à la fourrière de MENDE

La ville de Mende nous sollicite pour avis sur une par-

ticipation au financement d'une fourrière qui serait construite à Badaroux. Le conseil souhaite disposer d'informations complémentaires. La décision est donc reporté au prochain CM.

Droit de préemption

M. le maire propose que la commune se dote d'un droit de préemption dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Différé. Le principe est adopté à l'unanimité. Le futur territoire concerné sera validé après débat et proposition du bureau municipal

Projet d'acquisition de l'arbre seul

Le CM acte le fait que malgré les grandes potentialités de ce bâtiment, la mise en valeur et la pleine utilisation de celui-ci nécessitent un investissement important que la commune n'est pas en mesure de faire à cours ou moyen terme compte tenu de ses autres engagements. Aucun projet n'est à ce jour envisagé sur cet ensemble immobilier. Cette acquisition n'est donc pas envisageable à ce jour.

Modification des parcelles (lots) au lotissement de la Barthe

Décision de modifier le découpage (pour 3 lots) adopté à l'unanimité.

Aménagement de la VC4 au hameau du Cros

Le Conseil Municipal a été saisi pour avis d'un projet de déviation de la VC4 au Cros. Le Conseil n'est pas opposé à un tel aménagement, mais confirme que la

commune n'assurera pas, même en partie, la charge de ce projet. Les études et acquisitions foncières éventuelles, les autorisations du PNC et autres administrations, la réalisation des travaux, les actes notariés seront à la charge des propriétaires (MM. BRUNEL et ROUVIERE).

Proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie de l'école

Dans le cadre de la gestion de l'école par le SIVU de L'Estournal, une ligne de trésorerie avait été obtenue pour un montant de 35.000 €. M. le maire propose que cette ligne de trésorerie soit renouvelée au compte de la commune. La proposition est acceptée pour un montant de 35 000 €.

Camping communal

La commune a reçu une lettre d'un couple candidat à la gérance du camping communal. Le Conseil décide de ne pas donner suite et maintenir l'exploitation en régie communale.

Trait d'Union

Afin de mieux s'impliquer dans la gouvernance de Trait d'Union, association qui assure la gestion de la crèche et l'animation des temps péri-scolaires, il est proposé que la commune adhère en tant que personne morale à cette association et soit représentée par Alain Jaffard, Maire. Proposition adoptée.

Projet d'aménagement de la Maison du Mont Lozère et de l'ancienne Poste

Dans le cadre de l'étude conduite avec le PNC sur la restructuration de la maison du Mont Lozère, trois scénarios ont été envisagés par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le groupe de travail s'oriente vers le scénario s'appuyant sur un réaménagement des deux sites de l'actuel bâtiment d'une part, de l'actuelle poste d'autre part. Un projet ambitieux avec :
– Les fonctions accueil et vitrine du territoire en cœur de village sur le site de l'actuelle poste (accueil PNC, office de tourisme, musée, salle d'exposition temporaire, bureaux PNC et office tourisme)
– Les fonctions vie culturelle, sociale et sportive dans la maison du Mt Lozère actuelle, mais réaménagée (gîtes communaux, salle de spectacle et manifestation, salle de sports, crèche...). Une prochaine réunion de travail est programmée prévue le 5 janvier 2017 à 14 h. Les objectifs de l'étude, son déroulement et les projets qui en découlent seront présentés lors d'une prochaine réunion publique qui sera proposée à la population avant la cérémonie des vœux prévue le samedi 28 janvier après midi.

Informations diverses

– SICTOM : Demande de changement d'horaire de l'ouverture de la déchetterie. Ouverture le mercredi matin au lieu du mercredi après-midi en période hivernale.
– Vente d'un terrain jouxtant la VC de la Destourbe par M. ELIOT.
– La fête du souvenir de l'accueil des Laotiens en Cévennes aura lieu le 8 Avril à Florac. Le Conseil

valide le principe de s'associer à cette manifestation.
– La liste des représentants de la commune nouvelle qui participera à la commission des impôts directs est diffusée.
– Changements des horaires d'ouverture de la Bibliothèque. Mercredi : 10 h-12 h30 et 14 h-16 h30. Jeudi : 16 h-18 h30. Vendredi : 16 h-18 h30. Samedi : 10 h-12 h30

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 16 décembre 2016 à 19 h 30 au foyer logement.



L'assemblée régulièrement convoquée le 12 octobre 2016, s'est réunie sous la présidence du 1er adjoint Alain VENTURA, en l'absence du maire Camille LECAT.

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Émilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Miriame ROESSEL, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA.
Représentés : Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Josette ROUX.

Absents : Anne-Marie DIDIER, Isabelle DUQUENNE, Marc-François GOURDON, Frédéric NADLER.

Secrétaire de séance : Hervé PELLECUER.

Préambule

– M. JEANJEAN fait part de réserves quant aux dates et lieux d'organisation des conseils municipaux, qui seraient difficilement compatibles avec les obligations professionnelles et personnelles des conseillers. Il suggère que les conseils soient organisés à l'Espinas, point central de la commune. Il sollicite par ailleurs que les dates des prochains conseils soient fixées suite à l'organisation de sondages effectués auprès des conseillers.

– M. P.-E. DAUTRY présente le projet de chaufferie en bois énergie de la commune de Vialas. Cette chaufferie alimentera la future école et la maison du temps libre de Vialas. M. P.-E. DAUTRY suggère d'ouvrir une réflexion sur la mise en place d'un équipement de ce type pour la commune de Ventalon. En effet un tel projet présenterait des avantages économiques et environnementaux : une chaufferie permettrait de faire travailler un groupement d'agriculteurs pour l'alimentation en bois de la chaudière et leur offrirait ainsi une source de revenus supplémentaires, tout en réduisant le coût de l'énergie pour la commune et en participant au développement d'une filière bois énergie locale. À titre d'exemple la chaufferie de Vialas consomme environ 100 mètres cubes de bois déchi-

queté par an. Il est convenu qu'un groupe de travail soit formé afin d'aller visiter cette installation sous deux mois. M. DAUTRY donnera d'ici là de plus amples renseignements au conseil municipal sur la structure mise en place à Vialas.

La séance est ouverte à 9 h 10.

Adoption des comptes rendus du 18 juillet et du 19 septembre 2016

Les comptes rendus des précédents conseils municipaux sont adoptés à l'unanimité.

Compte rendu du COPIL du Céfédé

M. HUGON présente le compte rendu du COPIL du Céfédé. Suite à la grande implication du Conseil Départemental de Lozère, l'avancée du projet est très encourageante et le COPIL est entré dans une nouvelle dynamique. En effet tout le dossier financier a été réétudié. Des financements européens sont à l'étude. Les 12 communes impliquées ne participeraient plus qu'à hauteur de 10 % du budget global, au lieu de 20 %. L'Etat, la FEDER et le CD48 participeraient chacun à hauteur de 30 % (soit 1 380 000 €), et les communes à hauteur de 10 % (soit 460 000 €).

Les travaux débuteraient sous 2 ans et auraient lieu en 3 phases, selon les tronçons suivants :

Florac – Cassagnas /Collet de Dèze – Ste Cécile d'Andorge /Cassagnas – Ron Corbière.

Le compte rendu détaillé du COPIL sera envoyé par mail aux conseillers municipaux. Les prochaines réunions seront l'occasion de dé-

tailler plus amplement les problématiques budgétaires (emprunt éventuel, part des communes).

Compte rendu du Conseil d'école et adhésion à Nature et Progrès

Mme ROESSEL relate la réunion qui a eu lieu le 07 octobre 2016 en vue de l'adhésion de l'école des Abrits au label « Nature et Progrès ». Une nouvelle réunion est prévue en présence de l'équipe de « Nature et Progrès » le 04 novembre prochain. L'adhésion permettrait de faire reconnaître le travail de la cantine et plus généralement de toute l'école qui veille à s'inscrire dans une démarche qualitative, en privilégiant les circuits courts et les produits cultivés dans un souci environnemental.

Les conseillers débattent de la nécessité de ce label qui ne permettra pas à la cantine de se dire « bio », mais qui permettra de valoriser l'école de Ventalon, 1er école qui bénéficierait de ce label.

Le coût de l'adhésion est fixé à 46 € par an la première année, puis 56 € la seconde. L'abonnement à la revue s'élève à 24 € par an. M. VENTURA donne des informations sur les temps d'activités périscolaires (3 heures le jeudi matin). Leur coût s'élève à environ 300 € annuels en fournitures et matériels plus le salaire des intervenants.

Participation école du Collet-de-Dèze (part de St Andéol 2015)

La facture de participation à l'école du Collet-de-Dèze reçue par la commune (421 €) correspond à la

scolarisation d'un enfant de St Andéol en 2015, soit avant la fusion de la commune avec St Frézal de Ventalon. Il y a donc bien lieu de payer cette facture.

Adhésion « Trait d'Union »

Il est proposé que la commune adhère directement à la crèche Trait d'Union. Cette adhésion permettra à la commune de participer à la prochaine assemblée générale de l'association. Le coût de l'adhésion s'élève à 15 € annuel. La crèche a dorénavant un agrément pour accueillir 6 enfants, contre 8 précédemment, permettant ainsi d'atteindre le coefficient de remplissage requis par les règles de la CAF. La Mairie a fait une proposition visant à augmenter le nombre de jours d'ouverture de la crèche, en vue de passer à 4 jours. Cette proposition doit recevoir l'accord de la CAF. Vote des conseillers municipaux en faveur de l'adhésion à « Trait d'Union » : UNANIMITÉ POUR.

Information des décisions du maire : mise à disposition d'un terrain à Lézinier

Une convention a été conclue par le maire en vue de mettre à disposition un terrain communal situé à Lézinier à Monsieur Christian SIDO qui vient d'y installer sa caravane. Ce terrain était préalablement une zone technique utilisée par la mairie.

Le conseil municipal débat de la nécessité de prévoir une nouvelle zone technique sur la commune aux fins de disposer d'un espace de stockage de matériels.

Par ailleurs le conseil débat de l'importance de fixer des règles en matière de mise à disposition de terrains, afin de

respecter une parfaite équité entre chaque citoyen et d'éviter un développement anarchique de certains secteurs. Il est convenu de la nécessité de répondre à cette problématique par l'intermédiaire du futur plan local d'urbanisme de la commune.

Plan Local d'Urbanisme : choix du bureau d'études

Suite à l'échec de la consultation groupée avec la commune de Vialas visant à choisir un bureau d'études pour l'élaboration du futur PLU, la commune de Ventalon a lancé sa propre consultation. 3 cabinets ont été consultés. Un seul cabinet a déposé une offre, le cabinet « Oc'Téha ». À l'issue de l'analyse de l'offre, il est apparu que la proposition du candidat était très satisfaisante. En effet le candidat a fait une offre techniquement intéressante en justifiant de sa bonne connaissance des territoires ruraux et des problématiques propres aux Cévennes. M. VENTURA présente les différentes phases d'élaboration du PLU (réunion de lancement, 6 mois de diagnostic prospectif, 4 mois de réalisation du PADD, concertation populaire...).

Il est proposé de retenir l'offre d'« Oc'Téha ».

Vote des conseillers municipaux en faveur du choix d'« Oc'Téha » : UNANIMITÉ POUR.

Les conseillers municipaux font valoir la nécessité d'impliquer de nombreux élus et non-élus dans l'élaboration du PLU de la commune. Il est décidé qu'une commission sera créée à cette fin, comportant élus et citoyens.

Taxe d'aménagement

La commune doit décider de l'application d'une taxe d'aménagement et en fixer



le taux (entre 0 et 5 %). Cette décision doit être prise avant le 30 novembre 2016. Les taux sont actuellement de 3 % pour la partie St Frézal et de 0 % pour la partie St Andéol. Il est possible de conserver 2 zones (St Frézal / St Andéol) ou d'unifier les taux. Une unification des taux autour de 1 % (identique au pourcentage appliqué par le Département) semble envisageable, car elle permettrait de ne pas être trop pénalisante pour les citoyens, tout en étant symboliquement marquante.

Il est convenu que cette décision soit reportée au prochain conseil municipal afin d'avoir le temps de rassembler davantage d'éléments d'aide à la décision (exemples des coûts engendrés selon les taux appliqués, exonérations possibles, etc).

Acquisition forêt du Crespin

Décision modificative budgétaire, délégation au maire et à l'adjointe aux finances pour souscrire un emprunt, choix du notaire, autorisation au maire pour signer l'acte d'acquisition

Le Comité Technique Départemental de la SAFER a retenu la candidature de la commune de Ventalon en Cévennes pour l'acquisition de la forêt du Crespin. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire visant à inscrire les crédits nécessaires en investissement, soit 230 000 €. En effet la vente est fixée à 180 000 € auxquels il faut ajouter 24 600 € de rémunération de la SAFER et les frais de notaire.

Il est envisagé de recourir à un emprunt pour financer

cette acquisition au vu des taux d'emprunt particulièrement attractifs. Il est donc nécessaire de donner délégation au maire et à l'adjointe aux finances afin de négocier un contrat de prêt. Le notaire chargé de mettre en œuvre toutes les formalités relative à l'acquisition, et notamment d'établir l'acte de cession au profit de la commune, sera Maître Yasmina BOUAZIZ-SANIAL, de Génolhac.

Il convient de donner délégation au maire pour signer l'acte authentique d'acquisition.

Vote des conseillers municipaux en faveur de la décision modificative budgétaire, du choix du notaire et des délégations à donner au maire et à l'adjointe aux finances : UNANIMITE POUR.

Le conseil municipal prend acte de la nécessité de créer une commission afin de gérer les suites de l'acquisition (détermination des parcelles selon leur classification, élaboration de la stratégie de gestion, réunions avec l'ONF, etc). La forêt représente un patrimoine exceptionnel et dispose d'un fort potentiel que le conseil souhaite exploiter dans un souci de valorisation du territoire.

Personnel

Prolongation du contrat de Mme Aurélie SOBCZAK jusqu'au 31 décembre 2016 et mise à disposition 19 heures par semaine à la CCCML à compter de mi-novembre

Il est proposé de prolonger le contrat de Mme SOBCZAK jusqu'au 31 décembre 2016 avec une mise à disposition 19 heures par semaine à la communauté de

communes Des Cévennes au Mont Lozère à compter de mi-novembre.

Vote des conseillers municipaux en faveur de la prolongation du contrat de Mme SOBCZAK : UNANIMITÉ POUR.

Demande d'une convention de pâturage sur les terrains communaux entre le Géripon et le Temple

Mme Solène RENARD et M. Siméon LEFEBVRE ont fait parvenir une demande visant à conclure avec la commune une convention de pâturage sur les terrains communaux situés entre le Géripon et le Temple, afin de leur permettre de développer leurs activités d'élevage.

Le conseil municipal n'objecte aucune opposition de principe, mais débat des différentes formes juridiques que pourrait revêtir un tel accord (prêt à usage, vente d'herbes sur pied, etc). En effet dans le cadre de l'élaboration du PLU la commune ne souhaite pas s'engager sur du long terme.

La décision est reportée à un prochain conseil, ce qui laissera le temps nécessaire pour recueillir des renseignements sur le type de contrat le plus adéquat et sur le détail des parcelles concernés (numéros de parcelle et surfaces).

Mise à disposition de la Clède communale des Estrèches

Mme MERMET présente le fonctionnement de la Clède des Estrèches dont le démarrage est en cours.

Le conseil débat de l'importance d'informer le plus largement possible la population de Ventalon en Cévennes de l'existence

de cette structure, afin que chaque agriculteur intéressé puisse y avoir recours. Il est convenu qu'il serait bénéfique de confier la gestion de la Clède à une association indépendante de la mairie.

Future communauté de communes

Avis du Conseil sur le siège social, le nom et la composition de la future communauté de communes issue de regroupement des 3 communautés de communes cévenoles

Le périmètre de la fusion des communautés de communes est arrêté. Le futur EPCI regroupera la communauté de communes De la Cévenne des Hauts Gardons, Des Cévennes au Mont Lozère, de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes, des syndicats intercommunaux à vocation unique de St Michel-St Julien, du syndicat intercommunal pour le personnel communal de St Privat de Vallongue-St Hilaire de Lavit et du syndicat intercommunal pour la gestion du personnel et de l'équipement des communes de St Germain de Calberte et St André de Lacize.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le siège social, le siège administratif et le nom du futur EPCI. Au vu des délibérations déjà prises par les communes environnantes et après en avoir débattu, le conseil propose que le siège social soit situé à Ste Croix Vallée Française et le siège administratif au Collet-de-Dèze. Le conseil municipal souhaite rajouter le vœu que la perception soit également située au Collet-de-Dèze.

Par ailleurs, considérant que le nombre de conseillers

prévisionnels dont disposera la commune de Ventalon en Cévennes au sein du nouvel EPCI issu de la fusion (1 conseiller sur un nombre total prévisionnel de 28 conseillers) ne sera pas compatible avec une juste représentativité de la commune au sein de l'instance communautaire compte tenu du ratio de la population de la commune de Ventalon par rapport au ratio de la population totale représentée (250 habitants sur un total de 5 171 habitants), le conseil municipal s'accorde sur la nécessité de demander expressément à ce que la commune de Ventalon en Cévennes soit représentée par deux conseillers communautaires au sein du nouvel EPCI, afin d'assurer une équitable représentativité de la commune au sein de l'instance, quitte à ce que le nombre total de conseillers soit porté à 29.

Vote des conseillers municipaux en faveur des propositions susmentionnées relatives à la future communauté de communes : 17 voix POUR + 1 ABSTENTION.

Avis du conseil municipal sur l'organisation territoriale de l'ARS Occitanie

En 2017 le plan régional de santé et le schéma régional de l'offre de soins doivent être révisés en Occitanie. La définition des territoires de démocratie sanitaire délimités à l'échelle infrarégionale doit faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région aux fins de consultation, avant d'être arrêtée par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Lan-

guedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. L'Agence Régionale de la Santé procède donc actuellement à une consultation dans toute la région pour choisir entre deux scénarios : 13 territoires de santé couvrant chacun un département ou 6 territoires de santé avec pour la Lozère un regroupement « Gard-Lozère ».

Considérant que la Lozère doit demeurer un territoire de santé à part entière et que le niveau départemental est plus approprié pour apporter un service de proximité aux habitants, compte tenu des spécificités du territoire lozérien (nombre d'habitants peu élevés, hyper-ruralité, éloignement des grands pôles de santé), le conseil municipal se prononce pour 13 territoires de santé. Vote des conseillers municipaux en faveur d'une organisation de l'ARS Occitanie en 13 territoires de santé : 17 voix POUR + 1 ABSTENTION.

Proposition d'acquisition de parcelles au Cros (St Andréol)

M. PELLECUER soumet au conseil municipal la proposition d'une propriétaire du Cros qui souhaiterait céder des parcelles à la commune.

Le conseil municipal n'y voit aucune opposition de principe.

La décision est reportée au prochain conseil municipal, le temps de collecter davantage d'éléments d'aide à la décision (numéros et surfaces des parcelles, prix, usages possibles de ces terrains pour la municipalité, etc).

Régularisation foncière réservoir Vimbouches

Mme LIEBER est disposée à céder à la commune de

Ventalon en Cévennes la propriété du château d'eau situé sur sa propriété à Vimbouches. Cela permettrait à la commune de procéder à la régularisation foncière du réservoir de Vimbouches.

Il conviendrait de faire établir une division parcellaire par un géomètre à la charge de la commune. Mme LIEBER céderait les parcelles concernées pour l'euro symbolique.

Vote de principe des conseillers municipaux sur la régularisation foncière du réservoir de Vimbouches : UNANIMITÉ POUR.

Les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

Modification des statuts de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

Suite à la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple des Sources du Tarn et du Mont Lozère – ayant entraîné transfert intégral des compétences exercées par ledit syndicat ainsi que de ses biens, avoirs, obligations et personnels –, la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère ne souhaite pas exercer les compétences relatives à la création, l'aménagement et le gros entretien de la voirie, et elle ne souhaite pas non plus exercer celles relatives à l'intervention en tant que mandataire pour le compte des communes dans le cadre des études et réalisations d'équipements sanitaires, AEP, assainissement, enfouissement de réseaux. Le conseil communautaire a donc décidé de modifier ses statuts en y retirant lesdites compétences. Afin d'enté-

riener cette décision et de lancer la procédure de modification des statuts auprès de Monsieur le Sous-Préfet, les communes membres doivent émettre un avis.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Vote des conseillers municipaux en faveur de la modification des statuts de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère : UNANIMITE POUR.

Dissolution du Syndicat intercommunal pour le personnel de St Privat /St Hilaire /St Frezal

L'arrêté N° – SOUS-PREF 2016-154-001 du 2 juin 2016 porte projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes, du SIVU St Michel-St Julien, du SI pour le personnel communal de St Privat de Vallongue-St Hilaire de Lavit-St Frézal de Ventalon et du SI pour la gestion du personnel et l'équipement des communes de St Germain de Calberte et St André de Lancize.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le personnel de St Privat /St Hilaire /St Frezal.

En complément de la délibération n° DE_2016_098 du 18 juillet 2016, il est proposé que le conseil municipal valide la dissolution du Syndicat Intercommunal et

demande que l'ensemble du personnel ainsi que l'actif et le passif du Syndicat Intercommunal du personnel communal soient transférés à la Commune de St Privat de Vallongue.

Vote des conseillers en faveur de cette dissolution : UNANIMITÉ POUR.

Questions diverses

– Modification du fonctionnement de la revue « Le Vent des Bancels » au 1er janvier 2017 :

Suite à la fusion des communautés de communes, il va être nécessaire de changer le fonctionnement. Actuellement la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère rétribue le personnel pour la mise en page et la commune de Ventalon paie l'impression et demande remboursement des tirages en fonction du nombre de numéros fournis à Pont de Montvert Sud Mont Lozère. Il est prévu au 1er janvier 2017 de créer une régie et un budget annexe dépendant de la commune de Ventalon. Les frais de la mise en page effectuée par les agents de la communauté de communes seront remboursés à la communauté de communes par la commune de Ventalon, qui prendra en charge l'impression et l'envoi des exemplaires. Les frais engagés (mise en page et impression) seront remboursés par Pont de Montvert Sud Lozère selon le nombre d'exemplaires fournis.

Au vu de cette nouvelle organisation, le conseil municipal qui a à cœur de voir perpétuer cette revue de qualité qui contribue à créer du lien sur le territoire, évoque la possibilité d'augmenter le prix de l'abon-

nement en passant de 20 à 25 euros et peut-être d'augmenter le prix du numéro, actuellement à 6 €.

– Relais SIRTIV :

M. MOUREAU souhaite avoir des renseignements sur le relais SIRTIV.

Le syndicat a été dissout. Il convient de se renseigner quant à l'état d'avancement de la vente des parcelles.

– Maison Rouverand :

Mme NUNGE propose qu'une visite de fin de chantier soit organisée.

Des demandes ayant été reçues quant à l'attribution du logement, le conseil municipal s'entend sur la nécessité de mettre en place une commission d'attribution du logement.

La séance est levée à 12 h.



Présents : Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, Marc-François GOURDON, Loïc JEANJEAN, Marie-Christine LIEBER, Émilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Hervé PELLECUER, Solène RENARD, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Représentés : Jean-Claude DAUTRY, Jacques HUGON, Véronique NUNGE, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Josette ROUX

Absents : Anne-Marie DIDIER, Isabelle DU-

QUENNE, Céline MATHIEU, Frédéric NADLER, Miriam ROESSEL
Secrétaire de séance : Pierre-Emmanuel DAUTRY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2016

Il convient d'ajouter au compte rendu des précisions relatives à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour le personnel communal de St Privat de Vallongue, St Hilaire de Lavit et St Frézal de Ventalon. Cette modification actée, le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Préparation d'un planning conseils municipaux 2017

Dans un souci d'organisation, il est proposé de fixer les dates des séances du conseil municipal pour l'année 2017. Les séances auront lieu en alternance les lundis soirs et samedis matins, en dehors des périodes de congés scolaires et sauf mois d'août et de décembre. Dix séances sont prévues pour l'année 2017, hors séances extraordinaires.

Le conseil débat de l'opportunité de fixer les dates des conseils municipaux un an à l'avance. La rigidité d'un tel calendrier est évoquée par certains conseillers qui préféreraient qu'un sondage soit effectué quelques semaines avant chaque séance afin d'en arrêter la date. Néanmoins le principe du calendrier est adopté à la majorité des conseillers, car il permet une meilleure planification des agendas de chacun.

Les dates retenues pour les prochains conseils municipaux sont les suivantes :

– lundi 30 janvier 2017

– samedi 25 février 2017

– lundi 27 mars 2017

– samedi 29 avril 2017

– lundi 29 mai 2017

– samedi 24 juin 2017

– lundi 24 juillet 2017

– samedi 23 septembre 2017

– lundi 16 octobre 2017

– samedi 25 novembre 2017.

Taux de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal doit voter le taux de la taxe d'aménagement 2017 applicable à la commune avant le 30 novembre 2016. L'application de cette taxe est facultative pour les communes. En cas d'application, le taux de la part communale doit se situer entre 1 et 5 %. La commune déléguée de St Frézal de Ventalon appliquait en 2015 une taxe d'aménagement au taux de 3 %; la commune déléguée de St Andéol de Clerguemort n'appliquait pas de taxe d'aménagement. Camille LECAT présente le dispositif de manière détaillée.

Les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, de changement de destination et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature, soumises à un régime d'autorisation en vertu du code de l'urbanisme, donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement. Cette taxe est composée d'une part communale visant à financer les équipements publics de la commune, et d'une part départementale instituée par le Conseil Départemental de la Lozère au taux de 1 % et visant notamment à financer la politique de protection des espaces

naturels sensibles.

Le montant de la TA s'établit sur la base de trois paramètres :

- surface des constructions ou nombre d'emplacements ou d'installations,
- valeur forfaitaire déterminée en fonction de la nature du projet,
- taux de la TA.

Le mode de calcul est le suivant :

TA = surface ou nombre d'emplacements ou d'installations X valeur forfaitaire X taux.

La surface qui sert de base de calcul à la taxe correspond à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades. Il faut en déduire l'épaisseur des murs qui donnent sur l'extérieur, ainsi que les trémies des escaliers et ascenseurs.

La valeur forfaitaire pour les constructions par m² de surface applicable au 01/01/2016 est la suivante :

Voir TAB 1

La valeur forfaitaire des installations et aménagements par emplacement ou m² de surface hors bâtiment est la suivante : **Voir TAB 2**

Certains aménagements sont exonérés de plein droit :

- ceux affectés à un service public ou d'utilité publique,
- constructions dont la surface est inférieure à 5 m²,
- les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- les locaux agricoles,
- les constructions et aménagements d'intérêt national (OIN),
- les constructions ou aménagements réalisés dans

les zones d'aménagement concertés (ZAC),

- les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres de partenariat urbain (PUP),
- les aménagements prescrits par un plan de prévention des risques sous certaines conditions,
- les bâtiments détruits ou démolis depuis moins de 10 ans et reconstruits à l'identique, sous certaines conditions,
- la reconstruction des locaux sinistrés sous certaines conditions.

Il est possible de conserver 2 zones (St Frézal / St Andréol) ou d'unifier les taux. Une unification des taux autour de 1 %, donc identique au pourcentage appliqué par le Département, est proposée : tout en étant symboliquement marquante, elle donnerait lieu à une source de revenus pour la commune sans être trop pénalisante pour les citoyens.

Par ailleurs il est proposé que les exonérations facultatives prévues par la loi et rendues possibles sur délibération du conseil municipal soient toutes retenues :
– exonérations totales à 100 % :

- locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors PLAI,
- surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financée à l'aide d'un prêt à taux zéro renforcé (PTZ+), dans la limite de 50 % de cette surface,
- locaux à usage industriel et artisanal,
- immeubles classés ou inscrits,
- surfaces annexes à usage de stationnement des locaux d'habitation et d'hé-

bergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors application du PLAI,

- surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres qu'habitation individuelle,
- abris de jardin soumis à déclaration préalable,
- commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

Après en avoir débattu, le conseil municipal retient ces propositions : uniformisation des taux de la taxe d'aménagement des deux communes déléguées à hauteur de 1 % ; exonérations facultatives prévues par la loi retenues à hauteur de 100 %.

Vote des conseillers en faveur de ces propositions : **UNANIMITÉ POUR.**

Tarifs eau, assainissement et modalités de facturation

Alain VENTURA présente le sujet.

L'abonnement de l'eau facturé par la commune ne doit pas dépasser 40 % du total facturé pour une consommation témoin de 120 m³.

Actuellement les tarifs pratiqués par la commune sont les suivants :

- Abonnement eau : 89 € HT/an
- Consommation : 17 € HT/m³ de 1 à 5 m³, puis 0,44 € HT le m³

(soit un coût total de 224,60 € HT pour une consommation de 120 m³)

- Assainissement regroupé : 0,94 € HT/m³

Il est proposé d'augmenter ces tarifs de manière raisonnée afin de les ajuster à l'augmentation des coûts d'exploitation.

La proposition est la suivante :

- Abonnement eau : 91 € HT/an

- Consommation : 17,25 € HT/m³ de 1 à 5 m³, puis 0,45 € HT le m³

(soit un coût total de 229 € HT pour une consommation de 120 m³ – augmentation de 1,96 % par rapport à la situation actuelle)

- Assainissement regroupé : 0,96 € HT/m³

Par ailleurs il est proposé de facturer l'abonnement en mars/avril puis les consommations en septembre/octobre, afin d'alléger le coût de cette augmentation pour les habitants.

Il est également proposé que les coûts d'installation et de suppression des compteurs d'eau actuellement applicables à St Frézal de Ventalon soient étendus à toute la commune :

- installation d'un compteur d'eau : 300 € HT + TVA,
- suppression d'un compteur d'eau : 500 € HT + TVA,
- suppression d'un compteur d'eau pour une même unité d'habitation en possédant deux ou plusieurs : 250 € HT + TVA.

Le conseil débat de ces propositions.

Les nouveaux tarifs de l'abonnement et de la consommation sont retenus. En revanche plusieurs conseillers déplorent le coût de la suppression des compteurs d'eau qui leur semblent exorbitant.

Sont finalement retenus les tarifs suivants :

- installation d'un compteur d'eau : 300 € HT + TVA + coût de la main-d'œuvre,
- suppression d'un compteur d'eau : 300 € HT + TVA,
- suppression d'un compteur d'eau pour une même unité d'habitation en possédant deux ou plusieurs : 150 € HT + TVA,

– déplacement de compteur : facturation au coût réel (pièces et main d'œuvre).

Vote des conseillers en faveur de ces nouveaux tarifs : 15 votes POUR, 1 vote CONTRE, 1 ABSTENTION. Ces propositions sont donc adoptées.

Par ailleurs il est proposé de réfléchir à une modulation des tarifs au-delà d'une certaine consommation afin d'inciter les habitants à réguler leur consommation et à s'équiper de systèmes de récupération d'eau, l'eau potable n'ayant pas vocation à être utilisée pour un usage agricole. Il est convenu que ces problématiques pourront être à nouveau évoquées en 2017.

Tarifs cantine scolaire

Les tarifs actuels sont les suivants :

- repas enfant : 3,75 €
- repas adulte : 5,50 €

Il est proposé d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire d'environ 1 % afin d'ajuster ces tarifs avec l'augmentation des prix à la consommation et des coûts de production, tout en maintenant une hausse raisonnable dans le souci de ne pas pénaliser les familles.

La proposition est la suivante :

- repas enfant : 3,79 €
- repas adulte : 5,60 €

Vote des conseillers en faveur de ces nouveaux tarifs : UNANIMITÉ POUR.

Modification des statuts de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

La communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère doit mettre en conformité ses statuts avec les 2 autres communautés de communes avec

lesquelles elle va fusionner, ainsi qu'avec la nomenclature imposée par la loi NOTRE. Suite à la délibération de la communauté de communes en date du 17 novembre 2016 ayant pour objet cette modification de statuts, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question. L'annexe de la délibération de la communauté de communes en date du 17 novembre 2016 détaille les nouvelles compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Vote des conseillers en faveur de la modification des statuts de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère : 9 votes POUR, 1 vote CONTRE, 7 abstentions. La modification des statuts est donc adoptée.

Choix des entreprises projet extension mairie + logement Géripon, et délégation au Maire pour l'attribution des trois lots infructueux

La date limite de réception des offres concernant les 11 lots de ce marché de travaux (marché à procédure adaptée) était fixée au 19 octobre 2016.

Les lots sont les suivants :

- Lot n° 1 MAÇONNERIE
- Lot n° 2 CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE
- Lot n° 3 MENUISERIES EXTÉRIEURES
- Lot n° 4 CLOISONS PLÂTRERIE ISOLATION PEINTURE
- Lot n° 5 MENUISERIES INTÉRIEURES PLANCHER BOIS
- Lot n° 6 ÉLECTRICITÉ
- Lot n° 7 PLOMBERIE SA-

NITAIRE

Lot n° 8 REVÊTEMENT À SCELLER

Lot n° 9 REVÊTEMENT SOLS SOUPLES ET FAIENCES

Lot n° 10 SERRURERIE

Lot n° 11 ENDUITS EXTÉRIEURS

Des offres ont été reçues pour 8 lots. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces 8 lots, suite à l'avis rendu par la commission MAPA qui s'est réunie le lundi 28 novembre à 17h30 en présence de l'architecte Monsieur Jacques BOYER, en charge du suivi de ce dossier.

À l'issue de l'analyse des offres, les entreprises ayant présenté les offres les mieux-disantes sont les suivantes :

Lot n° 1 MACONNERIE = « SARL MATOSES » situé à Brunen – 48400 FLORAC.

Lot n° 3 MENUISERIES EXTÉRIEURES = « ATELIER LILLIU SARL » situé ZA du Gévaudan – 48 700 RIEUTORT DE RANDON.

Lot n° 4 CLOISONS PLÂTRERIE ISOLATION PEINTURE = « SARL DOS SANTOS - BARROSO » situé 3 rue Justin Gruat – 48400 FLORAC.

Lot n° 6 ÉLECTRICITÉ = « EURL ROURE » situé 6 La Croix de Runes – 48220 FRAISSINET DE LOZÈRE

Lot n° 7 PLOMBERIE SANITAIRE = « SAS SNECC » situé 69 avenue Foch – 48300 LANGOGNE.

Lot n° 8 REVÊTEMENT À SCELLER = « SARL MFCARRELAGE » situé 15 Le Pont du Tarn – 48400 FLORAC.

Lot n° 10 SERRURERIE

= « ATELIER LILLIU SARL » situé ZA du Gévaudan – 48 700 RIEUTORT DE RANDON.

Lot n° 11 ENDUITS EXTÉRIEURS = « CÔTÉ ISOLATION » situé 2 avenue Paulin Daudé – 48000 MENDE.

Il est précisé que pour les lots 1 et 4, les offres arrivées en tête du classement devront faire l'objet de mises au point afin de rectifier des erreurs matérielles commises par les candidats. Vote des conseillers en faveur de l'attribution de ces lots aux entreprises susmentionnées : UNANIMITÉ POUR.

Par ailleurs trois lots du marché ont été infructueux, aucune entreprise n'ayant déposé d'offre. Il s'agit des lots 2 (Charpente, couverture, zinguerie), 5 (Menuiseries intérieures plancher bois) et 9 (Revêtement sols souples et faïences). Ils doivent donc faire l'objet d'une relance. Ces 3 lots seront relancés sous forme de consultation « 3 devis », l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics autorisant une relance sous ce type de procédure en cas d'infructuosité. Il est donc proposé au conseil municipal de donner délégation au Maire pour signer ces 3 lots en fonction des offres qui seront reçues, afin de ne pas retarder le lancement du chantier.

Le conseil municipal décide, après en avoir débattu, de donner délégation à la commission MAPA pour l'attribution de ces 3 lots infructueux.

Vote des conseillers en faveur de la délégation donnée à la commission MAPA pour l'attribution des 3 lots

infructueux : UNANIMITÉ POUR.

Action sociale : dissolution du CCAS et transfert vers les compétences communales

Il est proposé d'intégrer le CCAS dans les compétences communales pour des raisons techniques. Monsieur le Maire présente le sujet.

En effet l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale (CCAS) par simple délibération du conseil municipal. Le Conseil d'Administration du CCAS n'a pas à délibérer en la matière. Lorsque le CCAS est dissous, une commune peut exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS. La suppression du CCAS permettrait d'alléger les contraintes techniques (suppression des 4 réunions annuelles, suppression du budget annexe du CCAS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS de VENTALON EN CÉVENNES au 31 décembre 2016. Les membres du CCAS en seront informés.

À compter du 1er janvier 2017, le conseil municipal exercera directement cette compétence et le budget CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Une commission d'action sociale sera créée. Elle donnera des avis consultatifs sur les dossiers. Ces avis seront soumis au conseil municipal pour décision. Cette

commission sera constituée de membres du conseil municipal et d'habitants. Les membres de cette commission seront initialement les mêmes que ceux du CCAS dissous.

Afin de préserver la confidentialité de certaines décisions individuelles, il sera possible que les délibérations du conseil municipal aient lieu à huis clos.

Vote des conseillers en faveur de ce nouveau dispositif : UNANIMITÉ POUR.

Convention de pâturage terrains municipaux entre Géripon et le Temple

Madame Solène RENARD et Monsieur Siméon LEFEBVRE ont fait parvenir une demande visant à conclure avec la commune une convention de pâturage sur les terrains communaux situés entre le Géripon et le Temple, afin de leur permettre de développer leurs activités d'élevage.

Le conseil municipal en sa séance du 22 octobre 2016 n'avait objecté aucune opposition de principe, mais débattu des différentes formes juridiques que pourrait revêtir un tel accord (prêt à usage, vente d'herbes sur pied, etc). Dans le cadre de l'élaboration du PLU la commune souhaite converser la possibilité de mettre fin rapidement à une éventuelle mise à disposition afin de pouvoir développer des projets sur les parcelles concernées.

Mme Emilie MERMET, en charge du suivi de ce dossier, propose de conclure une convention de pâturage pour une durée de 6 ans, en excluant de la convention les sections constructibles des parcelles concernées. Ces sections constructibles

pourront éventuellement faire l'objet d'une convention d'occupation précaire d'une durée d'un an.

La convention de pâturage prévoira une limitation des coupes de bois qui ne seront autorisées tacitement que pour les végétaux ne dépassant pas 20 cm de diamètre et afin de permettre le passage des brebis. Les coupes autour des clôtures seront également autorisées.

Un projet finalisé de convention sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Il est précisé que les voisins de Mme RENARD et M. LEFEBVRE ont été tenus au courant de ce projet par ces derniers.

Avenant au contrat territorial

M. Alain VENTURA rappelle les fondements du contrat territorial qui permet à la commune d'obtenir des aides pour financer divers projets (travaux de voirie, réhabilitation du Géripon, etc).

Concernant les programmes de voirie, Lozère Ingénierie a revu à la hausse les estimations des travaux. Il convient donc de signer un avenant au contrat territorial afin d'acter ces nouveaux montants. Cependant M. VENTURA fait part d'erreurs matérielles commises dans le projet d'avenant rédigé par le Département. En effet le taux de subvention initialement prévu (40 %) a été modifié, suite au changement des montants prévisionnels des projets. Par ailleurs les montants des projets d'aménagement des parkings Est et Ouest de Penens Bas doivent également rester conformes aux montants

initiaux. Suite à la fusion de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon, il est également demandé que les assiettes de subvention des projets de voirie soient fongibles.

Il est donc proposé de voter cet avenant en y apportant ces quelques réserves.

Vote des conseillers en faveur de cette proposition : UNANIMITÉ POUR.

Subvention de fonctionnement à l'ASA pour le 3ème trimestre 2016

Suite aux travaux effectués par l'ASA DFCI au profit de la commune de VENTALON EN CÉVENNES (28 heures de travail) au cours du 3ème trimestre 2016, la subvention allouable pour le 3ème trimestre 2016 s'élève à 240 € TTC.

Le travail de l'ASA DFCI est salué par les conseillers municipaux.

M. Camille LECAT et M. Alain VENTURA se retirent du vote, compte tenu de leurs fonctions au sein de l'ASA DFCI.

Vote des conseillers en faveur de cette subvention : UNANIMITÉ POUR.

Projet de création d'une fourrière animale par la Mairie de Mende

Le code rural stipule que chaque commune doit disposer d'un lieu pour accueillir les animaux errants. La mairie de MENDE propose de porter un projet de création de fourrière animale, qui s'organiserait dans le cadre d'un organisme de type syndicat mixte. La fourrière serait située au PRAE Jean-Antoine Chaptal sur la commune de BADAROUX. Le budget de fonctionnement serait réparti proportionnellement entre les communes



selon la population de chacune. Le coût total annuel de cette fourrière est évalué à 180 000 €. Cela représenterait un coût annuel de 650 € pour la commune de VENTALON si toutes les communes lozériennes sollicitées adhéraient à ce projet.

Les conseillers débattent de cette question. Le coût semble élevé eu égard au nombre de demandes. D'autres solutions sont envisagées (par exemple confier la garde des chiens errants contre rémunération à un habitant de la commune disposant d'un chenil). M. Frédéric MOUREAU rappelle dans tous les cas la nécessité de faire appliquer l'arrêté anti-divagation prise par le Maire.

Des incertitudes demeurent sur les modalités pratiques du projet proposé par Mende (un camion viendrait-il chercher les animaux sur la commune?).

Un tarif à hauteur de 1 € par an et par habitant (tarif national de la SPA) semble envisageable pour les conseillers.

Il est décidé de confirmer à Mende l'intérêt de la commune pour ce projet tout en émettant des réserves par rapport au coût et en demandant l'exclusion du projet de la zone cœur du Parc National des Cévennes, le PNC ayant un pouvoir de police en zone cœur du Parc.

Création de la commission pour le PLU communal

Le marché d'élaboration du PLU de la commune a été notifié à l'entreprise retenue (« OC'TEHA » en groupe avec le paysagiste « RURAL CONCEPT »). Les prestations vont donc

pouvoir commencer. Il convient de définir les modalités de création de la commission PLU.

Les élus suivants souhaitent être membres de cette commission : M. Camille LECAT, M. Alain VENTURA, M. Jean-Claude DAUTRY, Mme Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Mme Marie-Christine LIEBER, Mme Émile MERMET, M. Loïc JEAJEAN, M. Frédéric MOUREAU, Mme Solène RENARD.

La commission participera à la réunion de lancement du PLU organisée par « OC'TEHA ».

Vote des conseillers en faveur de la création de cette commission : UNANIMITÉ POUR.

Bilan sur le relais SIRTV

Lors de sa réunion du 12 novembre 2014, les délégués du SIRTV avaient décidé de vendre la parcelle A751 sise commune de Saint Martin de Boubaux à TDF. Suite à cette décision, les délégués du SIRTV ont voté la dissolution du syndicat.

Il est à noter que sur le cadastre de Saint Martin de Boubaux la parcelle figure encore à ce jour au nom du SIRTV.

Il convient de se rapprocher de la Mairie du COLLET DE DEZE pour connaître l'état d'avancement de ce dossier.

Avis sur la dissolution du Syndicat intercommunal pour le personnel de St Privat /St Hilaire /St Frezal

Le conseil municipal a délibéré précédemment en donnant son aval pour cette dissolution. Il est précisé que les termes de la délibération prise doivent être parfaitement conformes à ceux

des délibérations prises par les communes de St Privat et de St Hilaire. Le conseil municipal en prend bonne note.

Participation aux frais de transport scolaire départemental

Par délibération en date du 17 juin 2016, le Conseil Départemental de la Lozère a confirmé sa politique en matière de transport scolaire et notamment la participation financière des communes fixée à 20 % du coût moyen d'un élève primaire transporté. La participation par élève pour les communes est de 390 € par an. Pour la commune de VENTALON EN CÉVENNES, le nombre d'élèves transportés est le suivant :

- 1 pour le circuit Poussiels
- Le Collet de Dèze, soit une participation financière de 390 €,
- 5 pour le circuit Vimboches - Les Abrits, soit une participation financière de 1950 €,
- 7 pour le circuit Penens - Les Abrits, soit une participation financière de 2730 €,

Le montant de la participation de la commune de VENTALON EN CÉVENNES s'élèverait donc à 5 070 € pour l'année scolaire 2015 /2016 (13 élèves transportés).

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation de cette quote-part.

Vote des conseillers en faveur de cette participation : UNANIMITÉ POUR.

Participation à la fibre optique

Ce sujet a été évoqué lors d'une réunion territoriale organisée par Madame So-

phie PANTEL le vendredi 18 novembre 2016.

Monsieur le Maire présente ce projet aux élus.

Une collectivité territoriale peut déléguer à un syndicat mixte incluant au moins une région ou un département, tout ou partie de la compétence relative à un ou plusieurs réseaux de communications électroniques. L'enjeu du déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit, qui est inscrit dans la loi du 17 décembre 2009, est de lutter contre la fracture numérique. Grâce à ce projet, les habitants et entreprises des communes concernées par ce programme pourront bénéficier d'offres d'accès internet améliorées.

Sachant que ce projet structurant ne peut être porté par le Département seul, il est envisagé de créer un syndicat mixte numérique, rassemblant le Département et les communes concernées, qui assurera la maîtrise d'ouvrage du projet. Dans ce cadre, les communes ont été sollicitées afin de participer financièrement à la construction du réseau ainsi qu'à son fonctionnement. Cette participation est de 150 € par prise optique déployée (fibre à l'abonné) et de 100 € par prise MED (montée en débit). À noter que cette participation se situe dans la moyenne basse des participations sollicitées par les Départements qui déploient ce type de projet. Les communes sont également appelées à participer au fonctionnement dans le cadre du Syndicat Mixte avec une participation majoritaire du Département sur ce dernier. Le Syndicat Mixte Numérique assurera, sous sa maîtrise

d'ouvrage, la construction du réseau dont l'exploitation sera confiée à un prestataire, comme suite à une procédure de Délégation de Service Public de type « affermo-concessive ». L'adhésion au Syndicat Mixte sera accompagnée du transfert de la compétence numérique de la commune vers ce nouveau syndicat.

À titre indicatif la participation estimative de la commune déléguée de SAINT FREZAL DE VENTALON serait de 25 050 € pour 167 prises FTTH (fibre à l'abonné) construites, la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUE-MORT n'étant pour l'instant pas intégrée dans ce projet.

Vote des conseillers en faveur du projet de déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit présenté par le Département et de la création d'un Syndicat Mixte Numérique qui portera le réseau d'initiative publique très haut débit : UNANIMITÉ POUR.

Vote des conseillers en faveur de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Numérique, et de la participation financière de la commune au fonctionnement et à l'investissement (150 € par prise) : UNANIMITÉ POUR.

Le conseil municipal s'engage à se prononcer ultérieurement pour approuver les statuts, en vue de la création dudit syndicat mixte numérique.

Le conseil municipal émet le vœu que la commune déléguée de SAINT ANDEOL DE CLERGUEMORT puisse être intégrée au plus tôt dans le projet de déploiement du réseau d'initiative publique très haut débit.

Proposition d'acquisition de parcelles au Cros (St Andéol)

La SCI le Léopard, propriétaire au Cros propose de céder des parties de parcelles à la commune. Il s'agit de parties des parcelles A149, A151, A152 comprenant une section du chemin menant à Poussiels la section de chemin desservant la maison A163 ainsi que plusieurs parcelles situées en contrebas. Cette acquisition permettrait à la commune, de régulariser une section du chemin Le Cros/Poussiels, de disposer de places de stationnement et d'une réserve foncière à usage communal ou collectif si besoin d'un emplacement pour un assainissement regroupé. La commune s'engagerait à ne pas céder ces parcelles pour un usage privé non collectif, et concéderait une servitude de passage sur le chemin du bas au bénéfice des parcelles situées en contrebas. La cession se ferait à titre gratuit. Les seuls frais restant à charge de la commune seraient ceux relatifs à la division parcellaire et à l'acte authentique.

Vote des conseillers en faveur de cette acquisition : UNANIMITÉ POUR.

Acquisition de la forêt du Crespin

France Domaine a évalué l'ensemble des parcelles de la forêt du Crespin concerné par le projet d'acquisition de la commune à 185 000 €, avec une marge de négociation de 10 %.

Le prix global de l'acquisition, fixé à 180 000 € + 21 600 € TTC pour la rémunération de la SAFER avec frais notariés en sus, s'inscrit donc parfaitement dans l'estimation des Domaines.

Vote de confirmation des conseillers en faveur de cette acquisition : UNANIMITÉ POUR.

Demande de servitude de canalisation sur un chemin public à Vimbouches

De nouveaux propriétaires sur Vimbouches, M. et Mme THEROND, demandent à la commune l'autorisation de creuser une tranchée sur un chemin communal piétonnier se trouvant le long de la façade de leur maison afin d'y faire passer des tuyaux d'eau usées, eaux de vannes, eaux pluviales et regards, dans le cadre de la mise en conformité de leur assainissement autonome. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation de cette servitude de canalisation sur un chemin public.

Le conseil municipal délibère pour signer une convention de servitude et est d'accord, si les propriétaires le souhaitent, pour signer en plus de la convention un acte authentique à condition que les frais notariés soient à la charge des demandeurs.

Vote des conseillers en faveur de cette autorisation : UNAMITE POUR.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

Intempéries des 22 et 23 novembre 2016/DETR

Il est nécessaire de donner délégation au Mairie avant le 31 décembre 2016 pour les demandes de financement des projets communaux éligibles à la DETR ainsi que pour les demandes de subventions suite aux intempéries des 22 et 23 novembre 2016 ayant engendré des dommages im-

portants sur la commune.

Vote des conseillers en faveur de cette délégation donnée au Maire : UNANIMITÉ POUR.

Syndicat Mixte du CÉFÉDÉ

M. Loïc JEANJEAN fait le compte rendu de la dernière réunion relative au projet de la Ligne Verte. M. Marcel POUDEVIGNE a démissionné de ses fonctions de Président du Syndicat. M. André DELEUZE a été nouveau Président du Syndicat.

Le projet avance de manière très favorable : les demandes de subventions ont été envoyées.

Le Département et les communes participeront à hauteur de 40 %.

Le projet est actuellement chiffré à 4,6 millions d'euros.

Le début des travaux est programmé fin 2017, selon 3 phases :

– Phase 1 : Florac/Pont des Crozes

– Phase 2 : Ste Cécile d'Andorge /Le Collet de Dèze

– Phase 3 : Ron Corbière / Pont du Blocard.

Une Assemblée générale doit avoir lieu le 21 décembre 2016 concernant la modification des statuts, suite notamment à la création de la commune nouvelle.

Les communes impliquées participeront à hauteur de 10 % du budget compte tenu de leur population (sauf pour la commune déléguée de Saint Andéol de Clergue-mort dont seule la moitié des habitants de la commune sera prise en compte). La commune pourra se joindre à l'emprunt du Syndicat.

Vote des conseillers en faveur de cette mesure : UNANIMITÉ POUR.



TAB 1

Opérations bénéficiant d'un abattement de 50 %	
- locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes jusqu'à 100 m ² - logements sociaux ou locaux d'hébergement bénéficiant de prêts aidés PLUS - locaux à usage industriel et leurs annexes - locaux à usage artisanal et leurs annexes - entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale (non ouvert au public)	Valeur forfaitaire / m ² : 350,50 €
Opérations ne bénéficiant pas d'abattement	
- locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes au-delà de 100 m ² - autres locaux	Valeur forfaitaire / m ² : 701,00 €

TAB 2

Installations et aménagements		Valeur forfaitaire
Campings et HLL	- tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs	3000 € par emplacement
	- habitations légères de loisirs	10 000 € par emplacement
Equipements particuliers	- bassins des piscines	200 € par m ² de surface construite
	- éoliennes supérieures à 12 m	3000 € par éolienne
	- panneaux photovoltaïques	10 € par m ² de surface
	au sol	
Parking	- aires de stationnement non comprises dans une surface close et couverte imposable à la construction	2 000 € par emplacement

Budget 2016

Conformément à ce qui a été prévu au budget primitif de la commune, il y a lieu de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 du budget de la commune au budget de la caisse des écoles. Cette subvention s'élève à 43 650 €. Il y a également lieu, conformément à ce qui a été prévu au budget primitif de la commune, de verser pour l'année 2016 du budget AEP vers le budget principal de la commune la somme de 17 600 €,

somme correspondant au temps de travail passé par les employés communaux aux missions d'AEP.

Vote des conseillers en faveur de la subvention de fonctionnement à la Caisse des Écoles : UNANIMITÉ POUR.

Vote des conseillers en faveur de la participation 2016 du budget AEP au budget principal : UNANIMITÉ POUR.

Questions diverses

- Plan de programmation de prévention des déchets Sud

Lozère

Mme Emilie MERMET présente le plan de programmation de prévention des déchets.

Les idées sont multiples : favoriser les impressions recto-verso sur papier brouillon/étudier la mise en place de composteur à la mairie/distribuer des gourdes recyclables pour l'école de Abrits...

Pour la mairie, l'objectif est de limiter les déchets et l'impact énergétique des bâtiments.

Des efforts doivent être

poursuivis en ce sens et chacun est invité à s'impliquer afin que des résultats concrets puissent être observés rapidement.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 22h15.



Conseil
communautaire du
27 octobre 2016

– *Titulaires présents* : Pont de Montvert Sud Mont Lozère : Jean-Pierre ALLIER; Yves COMMANDRÉ; Alain JAFFARD; Stéphan MAURIN; Dominique MOLINES; Michel RIOU; Jean-Paul VELAY. Ventalon en Cévennes : Jacques HUGON; Alain VENTURA. Vialas : Vanessa ALBARET; Hervé CHAPELON; Pascale FILIAU; Michel PELLEQUER; Michel REYDON.

Titulaires ayant donné procuration : Pont de Montvert : François Folcher à Yves Commandré Ventalon : Jean-Claude DAUTRY, à Jacques Hugon; Camille LECAT, à Alain Ventura. *Excusés* : Michel Boulanger, Jacques Hugon; secrétaire de séance.

Monsieur le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Comptes rendus des conseils communautaires des 28 juillet et 22 septembre 2016 : Adoptés à l'unanimité.

Vœux et motions du conseil

Délimitation des territoires de démocratie sanitaire. Il s'agit de choisir entre deux territoires : par département ou Gard et Lozère réunis. Les positions sur ce point de M. le Sénateur, de Mmes la conseillère régionale et la

Présidente du Conseil Départemental concordent sur le choix départemental. Le conseil délibère, à l'unanimité, sur le choix départemental.

SPANC : renouvellement de convention de gestion.

Depuis un an, nous travaillons avec le SPANC de FLORAC, et Etienne AMENIGAN, très compétent, très apprécié. Pour 2017, on envisage de continuer avec Florac : voté à l'unanimité.

Taxe de séjour : renouvellement de convention de gestion.

Pour 2017, M. le président propose de renouveler la convention avec Florac (délibération) pour éviter des retards comme pour la saison 2016. Voté à l'unanimité.

Budget annexe ZAE de MASMÉJEAN

Le président remercie les services administratifs concernés. Concernant les aides obtenues, seule la DETR reste à percevoir. Le budget sera clos quand tous les terrains seront vendus. Le budget rectifié est voté

Enfance et jeunesse : convention d'objectif.

La décision a été prise d'ouvrir quatre jours la crèche de St Frézal, vu la fréquentation. Concernant l'association Trait d'Union, il faudra modifier les statuts pour que les élus fassent partie du conseil d'administration. La C.A.F. prendra une décision d'aide pour 4 ans (2016/2019). M. Raymondi qui a fait le DLA, propose que Trait d'Union adhère à une fédération type « Familles Rurales ». Le Conseil préférerait l'U.D.A.F. pour avoir une aide juridique sur les contrats et être dans un réseau efficace. Une AG de Trait d'Union

est prévue pour décembre prochain, il faudra veiller à y participer. Alain Jaffard reconnaît l'intérêt du fonctionnement associatif mais les élus doivent être impliqués et associés. Cela est possible en évitant la « gestion de fait » (utilisation de fonds publics sans rendre de comptes). Les élus, surtout ceux qui ont une crèche sur leur commune, doivent être membres du CA et du bureau de l'association. Il faut aussi veiller à ne pas exclure la solution CIAS.

Etat d'avancement des projets en cours

– L'Espinas : Concernant le contentieux sur les entrées d'eaux pluviales, pas de nouvelle du référé mais des travaux ont eu lieu. – Gendarmerie du Pont de Montvert : Terminée le 1er septembre 2015, et pas de bail emphytéotique signé pour le moment. Une reprise d'enduits a été terminée au printemps 2016, elle devait prendre fin au 1er avril. Or aucune facture n'a encore été reçue. Coût total des travaux : 1 162 757 € TTC. Subventions reçues : 148 200 € du Ministère de l'Intérieur; 110 000 € de la DETR; 280 488 € du Département, pour un total de 538 688 €. La CC a un bail avec la gendarmerie. Ce bail va être concédé à la société HLM, qui recevra les loyers du 1/1/2017 au 31/12/2047 (30 ans) qui va nous reverser 595 000 € soit la différence entre le coût des opérations et les subventions reçues plus une partie des loyers reçus du 1/9/2015 au 1/1/2017 (29 069 € sur 66 000 € reçus). Le surplus de loyer (36 931 €) compensant nos frais bancaires (5 225 €) et le travail d'Elodie (soit 3 % x 1 162 757 € = 31 706 €). Vote pour la

délibération : unanimité.

– Cure du Pont de Montvert : Le bail a été signé avec La Poste pour toucher le loyer dès la fin des travaux. Il y a un délai de séchage pour les dalles, fin annoncée pour janvier 2017 : La Poste s'installerait en février. On attend la réponse de la Caisse des Dépôts pour le prêt. L'aménagement de la place, par la commune du Pont est prévue.

– Presbytère de Fraissinet de Lozère, Local Économique de St Frézal : Les deux opérations sont menées conjointement.

Une réunion avec M. le Sous-Prefet de Florac a eu lieu pour accélérer l'obtention des aides nécessaires. Des réponses favorables ont été reçues pour St Frézal du Conseil Régional et du Sénateur de la Lozère. Presbytère : le permis a été déposé le 26 octobre dernier. Pour St Frézal, la consultation pour la maîtrise d'œuvre est lancée et des demandes d'informations sont parvenues de plusieurs entreprises. Il faut que le permis soit déposé avant le 27 mars 2017.

– Fusion des EPCI : Notre communauté de communes va devoir fusionner, malgré son désir de faire partie de celle de Florac, avec celles de la Vallée Longue et du Calbertois et celle de la Cévenne des Hauts Gardons. Un Comité de Pilotage s'est réuni à Ste CROIX VALLÉE FRANÇAISE, ainsi qu'une Commission des Finances. Les trois fiscalités étant très différentes, il va falloir arriver rapidement à une intégration fiscale (2 à 4 ans). Le nom envisagé est le nôtre : Des Cévennes au Mont Lozère. Par contre sur le choix du siège social il n'y a pas eu d'accord (Ste Croix ou Le Collet). Le centre administratif serait au Collet, l'économie dont le tourisme et la communication serait au Pont.

Les trois Présidents des trois CC ont rencontré l'ensemble du personnel. Le COPIL a validé les trois CEL pour 2016/2017 qui fusionnera en un en 2017. Marianne (secrétaire qui succède à Élodie) aurait en charge le suivi des projets du territoire, le CEJ (crèches) et le volet tourisme. Notre CC (CCCML actuelle) a déposé une demande de dérogation pour avoir 35 représentants et non 28, pour une meilleure représentation.

– Révision des statuts : Nécessaire pour une mise à jour des compétences (obligatoires, optionnelles et facultatives) pour intégrer la nouvelle CC selon la loi NOTRE. Trois compétences optionnelles sont obligatoires sur un total de neuf. Les obligatoires sont au nombre de cinq. Les facultatives ne sont pas limitées en nombre. Les communes qui ont un P.L.U. en cours devront délibérer pour le garder. Il faut avancer la date de la prochaine réunion de notre conseil communautaire afin que les communes aient le temps de délibérer après ladite réunion et avant la date limite pour ce faire (le Jeudi 17 novembre à 20 h au Pont de Montvert).

– SMAML : audition PPN : Une réunion a eu lieu à VILLEFORT, le Département était présent. Michel Reydon y a représenté la CCCML : notre dossier de pôle pleine nature Mont-Lozère sur 5 ans a été auditionné et visiblement a beaucoup de chances d'aboutir.

Comptes rendus de réunions :

– Contrats de Ruralité. Ce sont des contrats qui permettent à un Pôle d'Équilibre Territorial Rural ou une grosse Communauté de Communes de contractualiser avec un

territoire, pour obtenir des financements pour les projets structurants sur 6 ans (cette fois ci sur 4 ans 2016/2020) avec par exemple des projets pour l'accès aux services et aux soins. Alain Jaffard et Alain Ventura nous y représentaient. Pour ceux de nos projets qui rentreraient dans ce cadre, il est nécessaire que les trois présidents des CC actuelles indiquent leur volonté de s'inscrire dans ces Contrats de Ruralité, dans le cadre de la future CC issue de la fusion des trois actuelles.

– Jacques Hugon : Syndicat Mixte de la Ligne Verte (« CÉFÉDÉ »). Une réunion a eu lieu à MENDE le 3 octobre dernier, avec la création d'un Comité de Pilotage comprenant les membres du Syndicat Mixte et tous les services de l'État concernés par le projet de réhabilitation en voie verte de l'ancienne voie ferrée Florac – Ste Cécile d'Andorge, avec la participation de Bertrand FISCHER, et de Mme la Présidente du Conseil Départemental.

Le budget correspondant à l'A.P.S. a été modifié en maintenant le montant total, le plan de financement remanié pour arriver à une participation des communes de 10 % au lieu des 20 % envisagés avant. L'enthousiasme, l'efficacité et la compétence des membres de ce COPIL laisse espérer qu'avant deux ans une première phase soit réalisée (FLORAC – CASSAGNAS). Un compte rendu de cette réunion est parvenu à la Mairie de Ventalon en Cévennes.

Elodie MARTIN : Notre secrétaire nous quitte pour intégrer la mairie de Vialas, c'est la dernière séance de notre conseil communautaire à laquelle elle assiste. Elle annonce son départ et remercie

tous les élus avec lesquels elle a travaillé.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 23 h



Titulaires présents :
Pont de Montvert Sud Mont Lozère : Jean-Pierre ALLIER ; Yves COMMANDRÉ ; Alain JAFFARD ; Stéphane MAURIN ; Dominique MOLINES ; Jean-Paul VELAY. François FOLCHER
Ventalon en Cévennes : Camille LECAT ; Alain VENTURA. Vialas : Hervé CHAPELON ; Pascale FILIAU ; Michel PELLEQUER ; Michel REYDON.

Titulaires ayant donné procuration ;
– Pont de Montvert : 0 – Ventalon : Jean-Claude DAUTRY à Camille LECAT, Jacques HUGON à Alain VENTURA, Vialas : Vanessa ALBARET à Michel Reydon, Michel BOULANGER à Michel PELLEQUER
Excusés : Michel RIOU ;
Secrétaire de séance : Stéphane MAURIN

Monsieur le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer. Il demande à Marianne CARRENO, notre nouvelle secrétaire générale, de se présenter. Chaque élu se présente à son tour.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu du conseil communautaire du 27/10/2016
Adopté à l'unanimité.

Fusion des communautés de communes

■ Modification des statuts de notre communauté de communes. Il s'agit de mettre en conformité nos statuts avec les 2 autres communautés de communes et avec la nomenclature imposée par la Préfecture. La proposition est adoptée à l'unanimité et sera transmise aux trois communes pour adoption.

Composition du futur conseil communautaire.

Vu le refus de certaines communes d'adopter une proposition dérogatoire, nous devrions être 28 mais grâce à la loi SIDO parue au JO le 26 octobre 2016, Ventalon en Cévennes aura 2 postes donc nous serons 29. La bataille va être dure pour la suite (présidence, vice-présidences,...) tant les positions des représentants de la Vallée Longue et du Calbertain sont rigides avec souvent des remises en cause de décisions adoptées. Les communes doivent transmettre leurs représentants avant le 15/12/2016 (ordre du tableau ou désistements successifs). Les élus sont inquiets de cette situation.

Service Enfance Jeunesse au sein de la nouvelle communauté de communes.

Notre commune avait un budget annexe au budget général pour l'Enfance Jeunesse car nous recevions la totalité des aides de la CCSS et nous réglions en totalité les demandes de Trait d'Union. Ensuite, nous redemandions à la Communauté de Communes des Hauts Gardons de nous verser leur quote-part. La dé-

libération soumise au vote est la création d'un service Enfance et Jeunesse commun au sein de la nouvelle communauté, intégré au budget général. Voté à l'unanimité.

Transport à la demande : transfert de compétences

Notre communauté, en convention avec le Conseil Départemental, gère un service de transport à la demande. La Région devenant Chef de file pour cette compétence, il y a lieu de délibérer pour solliciter une convention avec la Région Occitanie, pour continuer à gérer le service de transport à la demande par notre future communauté de communes. Voté à l'unanimité.

ZAE de Masméjean

Le Président propose de vendre le lot 5 de la ZAE à M. Laurent Arbousset, qui en a fait la demande, au prix de 11 € TTC le m². Adopté à l'unanimité.

ASA DFCI

La communauté de communes a accompli des tâches de secrétariat pour l'ASA DFCI du 15/10/2015 au 15/10/2016 évaluées contradictoirement à 5 496,40 €. Le Conseil délibère à l'unanimité pour demander cette somme à l'ASA DFCI du secteur. Cette même ASA DFCI a réalisé des travaux pour l'entretien des PR. Il est proposé de voter une subvention de 1300 € correspondant à ces travaux réalisés par des personnels en insertion. Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité (Camille LECAT et Alain VENTURA ne participent pas au vote).

Presbytère de Fraissinet de Lozère

Le Président propose que la communauté de communes sollicite la Fondation du Patrimoine pour nous accompagner dans cette réalisation (demande d'une subvention + ouverture d'une souscription). Le conseil communautaire charge le Président des démarches liées à cette demande et accepte de régler la participation relative à la constitution du dossier. Délibération adoptée à l'unanimité.

Avenant au Contrat Territorial 2016/2017

Le Conseil Départemental demande d'approuver un amendement au contrat territorial signé par la communauté de communes pour tout son territoire. Alain Ventura indique être en désaccord avec cet avenant car il modifie tous les pourcentages des opérations, notamment pour le programme voirie. Pour la communauté de communes, l'avenant réaffecte un financement de la ZAE non nécessaire vers le début de l'opération presbytère de Fraissinet. Le conseil décide de sursoir à cette décision et sollicitera Sophie Pantel, ce vendredi, lors de la rencontre organisée à la maison du Mont-Lozère.

Délibération du Pays Cévennes

Cette nouvelle délibération est destinée à rajouter le départ de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois à notre département, sans changement des sommes dues pour notre collectivité au Pays. Vote à l'unanimité.

Choix du Maître d'œuvre du local artisanal de Saint Frezal de Ventalon

La Commission d'Appel

d'Offres du 14/11/2016 a retenu la candidature de Yaël Garrigues et de Jean-Pierre Meynier, moins et mieux disante (37 295,40 € HT). 3 autres architectes avaient répondu (Bessin Sebelin, Vincent Navetch et Hélène Solignac). Par contre, pour cette opération, les réponses des financeurs ne sont pas à la hauteur de nos demandes (15 000 € de notre sénateur sur une demande de 26 000 €, 20 000 € de la Région au lieu de 174 000 € demandés). Il est décidé de contacter Aurélie Maillols de la Région et le Préfet pour recadrer et défendre le financement des 2 opérations engagées.

Informations relative à Trait d'Union

Camille Lecat informe le conseil que ne pourront voter à l'AG que les adhérents de cette association. Les collectivités peuvent être adhérentes sous réserve de cotiser (15 €) à cette association. Il informe d'autre part que le Conseil d'Administration de Trait d'Union, a décidé, à 4 voix pour contre 3, de proposer à l'Assemblée Générale que Trait d'Union adhère à Familles Rurales, une fédération, qui sur l'Hérault, s'est spécialisée dans la petite enfance. Mais Familles Rurales ne veut pas de la présence de collectivités dans les CA de ses associations. Jean-Pierre Allier trouve intéressant que Trait d'Union adhère à une fédération mais ne comprend pas que l'on veuille exclure des élus du territoire. Alain Jaffard explique qu'à l'Office du Tourisme, il y a plusieurs collègues et que les élus sont présents. Il ne voit pas, lui non plus, pourquoi ils seraient exclus du fonctionnement de cette association. Après débat et majoritairement, il est dé-

cidé d'adhérer à l'association et de défendre la présence d'élus au sein de l'association. C'est Stéphan Maurin qui représentera la Communauté de Communes lors de l'AG du 2 décembre 2016 (Alain Jaffard y sera au titre de Pont de Montvert Sud Mont Lozère et Camille Lecat au titre de Ventalon en Cévennes). Voté à l'unanimité. 10) Décision modificative N° 1 sur le budget Enfance Jeunesse : Au vu des dépenses de fonctionnement engagées, il y a lieu de réduire la ligne de dépenses 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et personnes privées » de 4 504,74 € pour augmenter d'autant, la ligne de dépenses de fonctionnement 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ». Cette DM est approuvée à l'unanimité. Jean-Pierre Allier précise que lors de la prochaine et dernière séance nous devons procéder à de nombreuses décisions modificatives.

Points sur les réunions passées ou à venir

Jean-Pierre Allier et Michel Boulanger ont participé aux Assises de l'attractivité et du tourisme à Marvejols ce mardi. Le tourisme « c'est un truc qui fait du lien » a expliqué un expert. Derrière cette phrase, il a voulu démontrer que le tourisme n'était pas cloisonné et que l'agriculture, la culture, les services publics, devaient être dans la même démarche pour favoriser l'attractivité et l'accueil sur les territoires.

C'est ce lundi à 9 h que nous avons enfin signé chez le notaire Pottier le bail avec la SA HLM qui nous verse 595 000 € contre un bail de 30 ans sur la gendarmerie. ■

Effacements de deux décharges dans la zone cœur du parc

Pont de Montvert Sud Mont Lozère, commune de Saint Maurice de Ventalon

On s'était habitué à ces anciennes décharges, pourtant bien visibles dans le paysage de Saint Maurice de Ventalon ainsi que du hameau du Massufret. Beaucoup de sacs poubelle bleus, de bidons et de ferrailles en tous genres accumulés en strates depuis de longues années, leurs présences étaient encore plus regrettables qu'elles se trouvaient sur le parcours du PR Villaret et Massufret, de très belles randonnées !! Cette nuisance et ce manque de considération donnant une mauvaise image à notre paysage et environnement et par là-même à ceux qui les empruntent randonneurs locaux et touristes petits et grands, ainsi qu'à l'image et l'accueil de notre beau pays des Cévennes. À l'instigation de nos gardes moniteurs du Parc National nous ayant suggéré de trouver et de mettre en place une solution pour l'effacement total de ces deux décharges en accord avec la commune de Saint Maurice de

Ventalon et en faisant appel aux compétences techniques de l'ASA-DFCI structure I.A.E Insertion (Accompagnement social et professionnel) par l'Activité économique ayant les hommes, le matériel, le savoir-faire et le savoir-être pour remplir cette mission environnementale. Donc courant été et automne 2016 nous tous nous avons entrepris de donner un gros coup de balai sur ces détritiques (sans les mettre sous le tapis). Une première visite de chantier a été faite avec un conseiller de la Mairie de Saint Maurice de Ventalon et le responsable technique de l'ASA-DFCI pour évaluation des travaux et la mise en œuvre. Deux tranches de travaux ont été mises en place, la première consistait en l'abattage et l'élagage sélectif d'arbres de haut jet, ainsi que la coupe de certains arbustes et taillis pour procéder à une coupe à blanc (coupe de tout le végétal) qui a suivi le débroussaillage lame et fil sur les repousses indésirables comme la ronce







et quelques genêts, de façon à redonner au futur site un espace plus aéré d'essences végétales multiples. A suivi la deuxième tranche de travaux ramassage des déchets, purge, les conditionner dans des sacs et acheminer pour stockage dans la déchetterie du Pont de Montvert. Cela a demandé de nombreux voyages avec la participation de l'employé communal de Saint Maurice de Ventalon Aujourd'hui et par endroits un apport de terre sera nécessaire pour favoriser une meilleur implantation de la végétation. Pour le site de l'ancienne décharge de la commune de Saint Maurice de Ventalon une aire d'observation est envisageable, compte tenu de son point de vue exceptionnel (Fenêtre paysagère) donnant sur le Trenze, le Ventoux et les Alpilles, un projet de table d'orientation serait envisageable et souhaitable. En effaçant ces deux décharges nous espérons tous que les mauvaises habitudes de stockage sur ces deux sites disparaissent elles aussi et à jamais.

Nous remercions tous les acteurs administratifs et techniques pour leur participation à ce projet dans l'intérêt de tous... petits et grands.

■
Christian Sido
Patrick Brun



Hommage à Lucette FAGES

Ce 17 janvier, nous voici à nouveau réunis au Géripion, moins d'un an après le décès d'Edmond FAGES. Car aujourd'hui c'est Lucette que nous accompagnons à sa dernière demeure. Lucette laissera à tous, le souvenir d'une femme généreuse et accueillante. Mariée en 1947 avec Edmond, elle aura connu quelques années le Cros (où est né Edmond et qui est, depuis moins d'un mois, devenu propriété communale), avant de se rapprocher du « centre de St Frézal » tout d'abord en location à La Ponge, puis au Géripion où ils firent l'acquisition de la maison et des terres. Lucette y appréciait les visites. Sa maison était ouverte en permanence et l'accueil y était toujours chaleureux à toute heure du jour. Sa gentillesse et sa générosité n'avaient pas de limites. Elle avait à cœur d'offrir à ses hôtes de passage, repas copieux ou goûters merveilleux toujours accompagnés de ses fameux beignets aux pommes et d'une sympathique ambiance. N'oublions pas non plus ces merveilleuses « fêtes votives » réalisées sur la propriété de Lucette et d'Edmond, où tous deux y dépensaient une énergie sans pareil. Nos enfants, qui aujourd'hui sont bien grands, en gardent un souvenir fantastique ! Ces dernières années il leur fallut quitter le Géripion où la vie devenait difficile pour eux et avec l'aide de sa sœur Jacqueline, ils avaient trouvé une maison de retraite accueillante. Et puis, l'année dernière, il y a moins d'un an, Lucette a perdu celui avec lequel elle vécut un amour fusionnel pendant près de 70 ans... Aujourd'hui, c'est elle qui nous quitte dans sa 89^{ème} année... Dors en paix, Lucette, nous ne t'oublierons pas. À toute sa famille, je présente, au nom du Conseil Municipal, mes plus sincères condoléances.

Alain Ventura

Étienne PASSEBOIS, Maire Honoraire de St Frézal, prie de bien vouloir l'excuser pour son absence, mais m'a confié la lecture de ce texte en hommage à Lucette.

« Je veux dire à vous, ses proches, à sa famille et en particulier à sa sœur Jacqueline, combien je regrette vivement, en ce moment difficile, de ne pas être ici, auprès de cette tombe où Lucette FAGES va dormir à jamais, puisqu'elle vient de rejoindre Edmond dans cet immense univers où tous les êtres tombent...

Je suis sûr que dans ces temps derniers elle devait lui dire dans ses prières, j'arrive, je suis déjà en retard...

Nous étions de « la classe », comme on dit chez nous, puisque nés tous les deux en 1928 et si nos jeunesse avaient été très éloignées, ces dernières années que j'ai passées à la mairie, nous avaient tellement rapprochés.

Combien lui dois-je ? Combien leur dois-je ? durant cette période de mon activité municipale, non seulement pour sa participation et celle d'Edmond à la vie collective, mais dans le domaine de mon vécu personnel. Combien de repas m'a-t-elle préparé lorsque j'avais terminé ma permanence du vendredi matin ? Combien de beignets aux pommes offerts en toutes circonstances ?

Nous perdons une personne de grand cœur, dévouée aux siens, dévouée aux autres... M. le Maire a su parfaitement évoquer ces qualités.

Je lui avais, à la fin décembre, envoyé mes vœux pour cette nouvelle année 2017. J'étais fort loin de penser combien ils seraient limités par le temps...

Et maintenant, je dis à Lucette : repose en paix, nous garderons de toi un très long souvenir ! ».

Étienne Passebois
17 Janvier 2017

Dernier hommage à Monsieur André PLATON

André PLATON, maire de Vialas pendant 18 ans (de 1983 à 2001). Il a pris ses fonctions juste après avoir pu bénéficier de sa retraite d'enseignant, carrière pour laquelle il avait été décoré des palmes académiques. Dans la même période, il a assuré deux mandats de Conseiller Général et a été administrateur de nombreux établissements œuvrant au développement de notre beau coin de terre. Ce beau pays auquel André PLATON a consacré près de 20 ans de sa vie. Et de quelle manière ! Avec quel enthousiasme, avec quelle énergie et avec quelle disponibilité ! Nous en discussions il y a maintenant près de 3 ans juste après les dernières élections municipales où madame PLATON qui nous a quitté il y a 2 ans, m'expliquait, qu'en dehors de ses activités électives, André était quelque peu insaisissable. J'en suis persuadé, car durant cette période il a effectué un travail remarquable sur notre Commune, mais aussi sur l'ensemble de notre canton et de notre département. Toujours par monts et par vaux pour faire adhérer le plus grand nombre aux projets qu'il voulait développer ou pour tenter et réussir la plupart du temps, de récolter quelques subventions qui ont permis de financer bon nombre de chantiers. Par exemple : La création de la Maison du temps Libre, bâtiment qui nous permet de nous réunir aujourd'hui. Les travaux importants de voirie sur la commune et sur les routes qui permettent d'y accéder. Les travaux sur la rue haute. La réfection du temple. La création de la bibliothèque. La réfection du collège et le déménagement de l'école et de la mairie dans un nouveau bâtiment. Bien d'autres chantiers ont été assurés lors de cette période, sous son impulsion et sa responsabilité, là aussi, la liste est conséquente et je n'en ferai pas une énumération exhaustive. Bien entendu, ce travail

a pu être réalisé grâce aux équipes qu'il a su construire autour de lui et à la cohésion de ses Conseils municipaux. Sans oublier les relations privilégiées qui le liées aux autres élus du territoire. Je ne vais en citer aucun, mais ils se reconnaîtront et je salue aussi les liens efficaces et chaleureux que l'ensemble de ces élus avaient tissés avec lui. Je voudrais aussi aborder une autre facette de la personnalité d'André, cette part qui lui a permis d'avoir des contacts étroits avec la plupart de ses administrés, cette faculté qu'il avait de débattre et d'échanger sur des terrains plus philosophiques ou politiques. J'ai visionné il y a quelque temps un documentaire dédié à l'abbé ROUX, lui aussi figure emblématique de notre beau village.

L'abbé ROUX avec qui il avait une relation fusionnelle, m'a-t-on dit, malgré, vous vous en doutez, quelques nuances sur la perception qu'ils pouvaient avoir dans certains domaines.

Deux érudits qui pouvaient passer des heures à refaire le monde avec un espoir de le voir mieux loti que ce qu'ils le connaissaient et force est de constater qu'il reste beaucoup de travail à faire encore. Oui, André PLATON mérite très largement l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui. Son action pour Vialas, mais aussi pour notre département doit rester un exemple pour tous les élus.

■
Michel Reydon
Maire de Vialas

Je viens d'apprendre le décès d'André PLATON. Nous étions liés par une réelle amitié, mais les difficultés de nos âges avancés ne nous permettaient plus des rencontres régulières et je ne l'avais vu, après le décès de sa chère épouse, qu'une seule fois, chez lui, à Nîmes. Nos fonctions de Maire, lui à Vialas, moi à St Frézal, nous avaient fait nous rencontrer assez souvent. Nous nous sommes opposés en 1992 lors des élections cantonales (elles n'étaient pas encore départementales !). Il avait gagné la partie, mais loin de créer une animosité entre nous, notre cordialité s'est transformée en une réelle amitié. Pendant ses deux mandats, il a joué de façon très efficace et sans réserve son rôle de conseiller général du canton et en dehors de toutes les relations courantes concernant une gestion de commune, je dois souligner l'appui appréciable qu'il m'a apporté lors de la création de l'équipe de « Contrats Verts », il y a maintenant une vingtaine d'années et dont l'activité se poursuit encore. Cette équipe est constituée de jeunes gens – et moins jeunes – en difficulté personnelle, embauchés pour une durée de 1 à 2 ans à temps partiel, l'autre partie du temps étant réservée à la formation : divers stages, permis de conduire... Leur activité est consacrée à l'entretien de l'espace rural sur le territoire du canton qu'il s'agisse de collectivités ou de particuliers qui en font la demande. D'autres que moi diront toutes les actions menées par André PLATON durant ses mandats. Quoi qu'il en soit, il a eu une vie bien remplie pour lui-même et sa vie professionnelle d'enseignant puis de proviseur de lycée n'a pas été une mince affaire et pour les autres et la collectivité qu'il a servie avec efficacité et passion. Nous disons à sa famille et à ses proches notre meilleure pensée et le profond souvenir que nous gardons de lui.

■
Étienne Passebois
Décembre 2016

19 janvier : triste journée au Tronc à St Maurice de Ventalon.

À l'issue d'une longue lutte contre la maladie, Catherine et Philippe ont enterré leur fille Cathy, dans le cimetière familial du Tronc. La jeunesse de Cathy, le courage de ses parents et de son frère Olivier ont ému amis, voisins et connaissances. Ils sont venus nombreux manifester leur empathie.

Cette présence silencieuse pleine de compassion pour la famille a été accompagnée par les paroles de Fabienne Ambs.

Le Vent des Bancelles s'associe de tout cœur à ce souhait de communion humaine et de partage.

■
Roland Mousquès
Samantha Zaccarie
Michèle Lafont

Nous tenons à remercier cordialement toutes les personnes qui nous ont soutenus à l'enterrement de notre fille Cathy, ainsi que les nombreux soutiens que nous avons reçus par courrier.

■
Catherine et Philippe Aufour





Les 16, 17 et 18 juin,
le Pont-de-Montvert accueille

TOTAL FESTUM

C'est pourquoi nous serons encore bien présents une dixième fois en donnant un véritable essor à la langue et culture occitanes. Pour mettre en œuvre ce projet, notre fil rouge sera celui l'histoire de ce pays, l'histoire de ces paysages et des diverses évolutions, l'histoire des femmes et des hommes de l'Occitanie, la pratique de la langue, le culturel, le festif et la convivialité.



VENDREDI 16 JUIN

1. Après-midi, intervention de la conteuse Myriam BAFFIE à l'école,
2. Vers 18h30, sur la place, bal traditionnel pour les enfants, animé par le groupe Zinga Zanga,
3. 19h30 : Ouverture officielle avec les représentants de la Région, du département, de la municipalité, de la Communauté de Communes, du Parc National des Cévennes, de l'A.D.OC ; la bannière Occitane flottera au Ron du Chastel,
4. 21h : Concert avec le goupe Test.

SAMEDI 17 JUIN

1. De 9h à 12h30, sur le quai : Marché des producteurs et créateurs, Interventions du Passe-Carrière Zing Zanga ; toute la journée, ateliers de savoir-faire,
2. 11h : Café Oc : dix ans de festival déjà,
3. 15h : Animation tambourin et quilles,
4. 15h : Conférence donnée par Roland PECOUT : «Biais de viure Occitan» vu et vécu par Van Gogh,
5. 17h 30 à 18h45 Concert avec le duo Calèu,
6. 19h à 20h : Interventions du Passa-Carrière sur la place du village,
7. 20h : Repas occitan autour d'un aligot, animé par l'A.D.Oc et le Passa carrière,

8. 22h30 : Mise en scène bilingue d'un moment de l'histoire du village (1960/1980) «Un còp èra» interprété par des montvertipontains.

DIMANCHE 18 JUIN

- 13h30 : Randonnée à la découverte d'un territoire agrémentée de lectures, de contes, de chants occitans.

■
Alain Pantel